

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 NOVEMBRE 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 12 novembre 2018, à 9 h 45, M^{mes} et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain Lassus, Président du Conseil départemental.

M. le Président :

Bonjour à tous. Le quorum est atteint.

Michèle Dardant a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Fabienne Grandcler a donné pouvoir à Maryse Augendre.

Anne Vérin a donné pouvoir à Nathalie Forest

Fabien Bazin a donné pouvoir à Alain Lassus

Jean-François Dubois a donné pouvoir à Philippe Morel.

Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 15 octobre 2018

M. le Président :

Le premier point porte sur l'approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 15 octobre 2018. J'étais absent ce jour-là, car j'étais à Dijon pour parler d'un hélicoptère dans la Nièvre, mais Jocelyne Guérin avait assuré avec succès mon remplacement.

Avez-vous des remarques à formuler ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je voulais vous informer, avant que nous commencions la séance, du retrait du rapport n°24, convention de participation « inclusion numérique, accès aux services postaux dématérialisés », et du rapport n° 31, « attribution d'une indemnité de conseil allouée aux comptables exerçant les fonctions de payeur des Départements ». Par ailleurs,

vous allez trouver un rapport sur table qui est la convention d'objectifs et de moyens pour l'association Interstice.

RAPPORT N°1 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT – AVENANT FINANCIER AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Mme Guérin :

Le rapport porte sur la convention que nous avons validée en session du 19 juin 2017 au titre d'un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les années 2017 et 2018, autour de cinq actions :

- Le soutien de la CMAI au développement de la plateforme territoriale de rénovation énergétique Nièvre Rénov' et aux autres actions liées à la politique départementale de l'habitat en matière de lutte contre la précarité énergétique.
- L'accompagnement des publics scolaires, notamment collégiens, dans la découverte des métiers de l'artisanat.
- Le développement de l'alimentation de proximité.
- Le développement d'une offre de tourisme économique concourant à l'attractivité du territoire.
- Le soutien à l'égalité femmes-hommes, notamment par l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin.

En outre, une convention de partenariat a été conclue avec le laboratoire départemental d'analyses et de conseil dans le cadre de la surveillance microbiologique en hygiène alimentaire.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant financier associé à la convention de partenariat 2017-2018, accordant une subvention de 32 800 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale de Bourgogne, délégation Nièvre, au titre de l'année 2018.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA BGE NIEVRE YONNE

M. Herteloup :

Il s'agit de se prononcer sur une nouvelle convention de mise à disposition gracieuse de locaux au profit de la BGE Nièvre Yonne, au

titre d'un partenariat qui nous lie à cette structure. En effet, entre 2011 et 2015, le Département avait avec la BGE Nièvre Yonne une convention d'objectifs et de moyens portant à la fois sur la mise à disposition gracieuse des locaux sur le site de la rue Henri Bouquillard à Nevers et sur le versement d'une subvention de fonctionnement liée au programme d'aides économiques.

A compter de 2016, compte tenu des modifications de compétences issues de la loi NOTRe et de leurs incidences sur le programme d'aides économiques du Département, le partenariat sous cette forme s'est interrompu. Pour autant, la BGE Nièvre Yonne a poursuivi ses actions d'accueil, d'information, de soutien technique et de suivi des porteurs de projets de créations ou de reprises d'entreprises et a maintenu son siège au 47 bis rue Henri Bouquillard à Nevers.

Récemment, la BGE Nièvre Yonne s'est rapprochée du Département pour envisager différentes hypothèses d'acquisition du site qu'elle occupe afin de pouvoir s'y maintenir en s'adaptant aux attentes des entrepreneurs qu'elle accompagne ou qu'elle héberge.

Parallèlement aux négociations qui s'engagent afin de céder l'ensemble du site, il convient de régulariser l'occupation et l'exploitation sur le site par la BGE Nièvre Yonne dans le cadre d'une nouvelle convention de mise à disposition gracieuse de locaux à effet du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux au profit de la BGE Nièvre Yonne,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : AVENANT A LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU PROGRAMME DE VALORISATION TOURISTIQUE DU MASSIF DU HAUT-FOLIN

Mme Louis-Sidney :

Il s'agit d'un avenant qui reste très technique. Je vous rappelle qu'en octobre 2016 notre assemblée avait délibéré favorablement afin de soutenir le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) dans son programme de valorisation touristique du Massif du Haut-Folin, en

lien avec le Département de Saône-et-Loire. Il s'agissait alors d'accompagner techniquement et financièrement le PNRM dans l'accompagnement d'un projet dit de « Sentier des Cimes » porté par un partenaire privé, la société allemande EAK. L'aide s'élevait à 20 000 €. Le travail d'études et d'analyse a été réalisé, mais n'a pas abouti en l'état, étant donné que l'entreprise s'est désengagée. Néanmoins, le travail a été effectué. Les 20 000 € étaient prévus sur le budget 2017, mais l'argent n'a pas été appelé. En tout état de cause, il convient de procéder au versement de la participation départementale prévue à la convention, qui nécessite l'adoption d'un avenant technique prolongeant son délai d'exécution.

M. le Président : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Je voudrais comprendre ; finalement, nous allons financer une étude qui n'a pas abouti ?

Mme Louis-Sidney : L'étude a abouti, mais l'opérateur privé a considéré que les conditions favorables n'étaient pas toutes réunies. Il est logique que, dans tout projet structurant, on réalise une étude pour voir si le projet est viable, légitime et intéressant pour le territoire, mais il se peut que les conclusions soient défavorables.

M. Joly : L'étude réalisée permet de gagner en connaissance sur la pertinence d'un projet comme celui-ci, du modèle économique, de ce qu'il faut faire pour que l'équilibre puisse être trouvé. Cela a permis de capitaliser de la connaissance, du savoir-faire pour essayer d'aboutir à un nouveau projet, qui est en cours de réflexion au niveau du Parc du Morvan, en relation avec la Caisse des Dépôts. Je ne sais pas si cela aboutira, mais, en tout cas, cette base-là n'aboutit pas sur rien.

M. le Président : Nous allons procéder au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

10 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS

M. Balleret : Une convention d'occupation du domaine public lie le Conseil départemental à la SAEMS pour l'exploitation du circuit de Nevers

Magny-Cours. Elle prévoit les modalités de fixation de la redevance. Des discussions ont lieu entre le propriétaire et le locataire.

Conformément aux termes de l'article 7 de la CODP pour l'exploitation du circuit de Nevers Magny-Cours, les redevances ont évolué jusqu'en 2016 en prenant en compte le montant des nouveaux investissements dits « de développement » financés et livrés par le Département à la SAEMS. Cela a évolué très vite, et le loyer est ainsi passé de 515 000 € à 815 000 € en deux ans, ce qui fait une augmentation assez considérable que la SAEMS a absorbée en deux ans. La première année, elle a eu un déficit de 200 000 € qui était lié à l'augmentation de loyer, mais ensuite elle l'a absorbé ; mais à 815 000 € on est sur des sommes qui sont assez conséquentes avec les contraintes que peuvent avoir de telles sociétés.

Par conséquent, nous avons décidé conjointement d'arrêter cette inflation, sinon la Société ne pourra plus arriver à payer ces sommes, et ne pourra plus faire de bénéfices. Elle est pratiquement à l'équilibre cette année. Nous avons donc décidé de plafonner pour l'instant la redevance à 750 000 € HT, tout en ayant aussi une part variable représentant 20 % du résultat d'exploitation net de l'année n-1 de la SAEMS. De cette manière, l'équilibre est préservé. Il faut laisser ce ballon d'oxygène et descendre un peu la redevance pour permettre à la Société de refaire des bénéfices comme elle l'avait fait en 2015, et d'autres années, où il y avait certes des déficits, mais légers par rapport à un budget de 7 M€.

M. le Président : La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : N'y a-t-il pas un risque que l'administration fiscale trouve ce loyer trop bas, comme cela nous est arrivé déjà par le passé ?

M. Balleret : Quand on reprend l'évolution, on était, en 2014, à 515 000 €, puis à 612 000 € en 2015. C'est ensuite là que le bond formidable s'est fait puisque l'on passe ensuite à 815 000 €. Ces 200 000 € pris sur une année sont évidemment considérables. Quand on regarde les résultats de la Société, il lui était vraiment difficile d'absorber ce quart de plus. Je ne pense pas que, dans ces conditions, ce soit un loyer de faveur qui ait été fait.

M. le Président : Je voulais dire que c'est un loyer soutenable, et que nous avons tout intérêt à mettre un loyer soutenable, de façon à ce que la Société d'exploitation soit à l'équilibre. Nous avons convenu cela lors de discussions avec la Société, et je remercie François Karinthi d'avoir réussi un équilibre. Personnellement, je vais reprendre contact sur le sujet avec la Présidente de Région, parce que je souhaite que de nouveau la Région s'engage à soutenir les manifestations sportives, ce qui n'est plus le cas depuis deux ans. Je le regrette, et je trouve cela un

peu anormal. Je vais donc remettre le débat sur la table prochainement, à l'occasion de la visite de Mme la Présidente de la Région.

Y a-t-il des observations ?

M. Balleret : C'était une subvention pour le Championnat du monde de Superbike. Elle a arrêté, mais il y a près de trois ans. Cela a également été difficile pour la SAEMS.

M. le Président : Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : SOUTIEN A DES PROJETS RELEVANT DU CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Mme Guérin : Le Conseil départemental soutient les actions de développement des territoires portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il est proposé d'apporter ce soutien à deux épiceries associatives, à savoir la Maison Citoyenne de Clamecy, et le Marché du Petit Léo.

La Maison Citoyenne a été créée en 2004, et le Marché du Petit Léo en 2016. Ces deux associations exercent des activités commerciales, dans le but de gérer et animer un commerce de proximité, respectueux de l'environnement et privilégiant les circuits courts et les produits bio.

La Maison Citoyenne porte un projet appelé « quel avenir pour une ruralité vivante ? », qu'elle décline par un programme d'actions sous forme de tables rondes, ateliers, conférences, journées de rencontre débats sur des sujets variés tels que la pollution des captages d'eau potable, la ruralité du futur, le cadre de vie et le pouvoir économique et social du « consomm'acteur ». Le budget prévisionnel de la manifestation est de 18 975 €. Le Département est sollicité à hauteur de 2 500 €.

Le Marché du P'tit Léo a présenté une action sur la livraison à domicile permettant de favoriser le lien social par la livraison à domicile, sans contrepartie financière de la part de la clientèle puisque cette démarche est à vocation sociale en réponse à des problématiques de mobilité et de besoins du territoire. Le coût prévisionnel de l'action est de 3 068 €. Le Département est sollicité pour la couverture de l'entièreté de la somme.

M. le Président : Avec Nathalie Forest, nous pouvons témoigner de l'efficacité de cette structure associative de Saint-Léger-des-Vignes. Il est d'ailleurs possible que ce modèle, cette innovation essaime. Il est question d'une probable installation à Luthenay. C'est vraiment une belle initiative. Ajouter comme service la livraison aux personnes, et notamment aux personnes âgées, me semble être une excellente idée. Nous vous tiendrons au courant de l'efficacité de cette initiative.

Mme Forest : C'est une association que l'on voit dans toutes les manifestations. Ils étaient au Salon SINUO, mais ils font aussi les marchés de Noël. Ils veulent s'investir pour faire connaître leur association. Le Marché du P'tit Léo est vraiment une association qui est très volontaire. Cette subvention leur permettra d'apporter un service aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Il est très positif que l'assemblée départementale puisse les aider.

M. le Président : En plus de cette action, ils diffusent leurs compétences sur le territoire du Sud Nivernais.

Nous allons voter.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : CONTRATS DE PROJETS INDIVIDUELS

Mme Guérin : Les Contrats de Projets Individuels accompagnent les exploitations nivernaises dans leur modernisation et leur adaptation à de nouveaux enjeux de production.

Deux dossiers font l'objet d'une demande de subvention :

Melle Solenn Bourdon s'installe, avec les aides de l'État, sur l'exploitation familiale de son père, à Langeron. Sur 108 ha de SAU, dont 89 ha de surface en herbe, elle prévoit l'élevage de 450 brebis. Les investissements s'élèvent à 72 900 €.

Julie Pagneux s'installe hors cadre familial, avec les aides de l'État, à Saint-Seine, sur une exploitation de 63 ha de prairies, pour conduire une troupe de 350 brebis, 2 chevaux de trait et 8 double-poneys. Les chevaux permettront la mise en place d'une activité de tourisme équestre. Les agneaux seront commercialisés par un groupement de producteurs. L'objet de cette demande porte sur l'achat de cheptels ovins, pour un total d'investissements de 43 050 €.

Il vous est donc proposé d'accorder, au titre de l'aide CPI, une subvention de 4 400 € à Melle Solenn Bourdon, et une autre subvention de 5 300 € à Melle Julie Pagneux.

M. le Président :

Je sais que le troupeau ovin sur le département est très à la baisse. Je pense qu'il est extrêmement satisfaisant de voir deux jeunes femmes s'impliquer, et décider de mener des troupeaux. Si nous pouvons les aider à travers nos règlements, je pense que c'est une très bonne chose.

Y a-t-il des observations ?

Je vous propose de voter.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté l'unanimité.

RAPPORT N°7 : AIDE A LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE CUMA POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

Mme Guérin :

Afin d'inciter les jeunes agriculteurs à adhérer aux CUMA et ainsi limiter leurs investissements en matériels agricoles, le Conseil départemental subventionne une partie du coût des parts sociales liées à ces adhésions.

Deux dossiers ont été présentés, déposés respectivement par M. Benoît Perreau, de Nuars, et par M. Alexandre Lorre, de Sardy-les-Epiry.

Il vous est proposé d'accorder, au titre de l'aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs, une subvention de 1 679 € à M. Benoît Perreau, et une subvention de 1 075 € à M. Alexandre Lorre.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

La loi NOTRe nous autorise à apporter encore ce type de soutien aux agriculteurs. Je pense que c'est une bonne chose.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : SOUTIEN AU CDRP ET A L'ASSOCIATION « VELO AU CŒUR DU NIVERNAIS » POUR L'ENTRETIEN DES ITINERAIRES

M. Balleret :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions au Comité départemental de randonnée pédestre et à l'association « Vélo au Cœur du Nivernais » pour l'entretien du balisage des itinéraires de

randonnée vélo et pédestre. La convention avec le Comité départemental de randonnée pédestre vise à lui permettre d'assurer diverses missions, déclinées en trois thématiques : aide à la formation des baliseurs, suivi et animation des fiches et du programme éco-veille, balisage et petit entretien des itinéraires de grande Randonnée et des itinéraires du topoguide « La Nièvre à pied ».

En relation avec la station VTT qui a été développée dans le Nivernais central, l'association « Vélo au Cœur du Nivernais », assure l'entretien et le suivi des itinéraires.

Il vous est donc proposé :

- d'allouer au Comité départemental de randonnée pédestre, une subvention de 12 000 € conformément à la convention d'objectifs jointe au rapport,
- d'allouer une indemnisation de 6 300 € à l'association « Vélo au Cœur du Nivernais », pour l'entretien et le suivi des itinéraires de la station VTT-FFCT du cœur du Nivernais.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous allons voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9: PROJETS PEDAGOGIQUES

M. Mulot :

Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département, mais également les actions liées aux associations. Une enveloppe s'élevant à 40 000 € a été votée par l'assemblée départementale lors de la session budgétaire des 26 et 27 mars 2018. Pour cette quatrième et dernière programmation 2018, les aides financières demandées pour les actions citées ci-dessous s'élèvent à 4 735 €. (Pour rappel, les précédentes programmations présentées courant 2018 concernaient un montant total de 33 765 €.)

- « la DDEN en action pour la valorisation et la défense de l'école publique dans la Nièvre », menée par l'Union de la Nièvre des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN).

Ce projet concerne :

- . l'organisation du concours « Ecoles et jardins fleuris »,
- . le repérage des actions citoyennes en lien avec la laïcité (plantation d'un arbre de la laïcité dans une école),

. l'organisation partenariale d'une conférence annuelle publique sur le thème de la laïcité,

. la réflexion à engager sur l'école publique en milieu rural.

Afin de réaliser ce projet, la DDEN sollicite une subvention de 1 000 €, qu'il est proposé à la commission d'accorder. Pour information, en 2017, une subvention a été versée pour l'inauguration des locaux à hauteur de 200 €, et en 2016 pour les projets éducatifs à hauteur de 1 000€.

- Sceni Qua Non. « Collèges au cinéma » :

6 collèges ont inscrit un volet cinéma en 2016-2017 dans le cadre de leurs projets éducatifs au titre de l'opération « Cinéma et Collège », pour 170 élèves.

Ces établissements ont visionné les quatre films sélectionnés par le comité de suivi de l'opération et ont travaillé, au-delà de l'action de diffusion, sur des actions d'accompagnement (formation des enseignants, atelier grattage de pellicules, atelier de conception d'un scénario animé par un intervenant professionnel). La diffusion des films et les actions d'accompagnement sont assurées par l'association Sceni Qua Non, désignée coordonnateur départemental et partenaire structurant "cinéma" pour le Conseil départemental. La participation de la collectivité aux projets éducatifs mis en place dans le cadre de ce dispositif représente une dépense d'un montant de 3 735 €. Pour information, en 2018, le service Culture participe à hauteur de 84 000 € de subvention de fonctionnement, cela de manière annuelle.

Au titre des projets pédagogiques, le service éducation populaire et Jeunesse a versé en 2017 la somme de 9 500 €.

Il vous est donc proposé d'approuver et d'accorder les subventions dans le cadre de la conduite des projets éducatifs aux associations suivantes :

- Union de la Nièvre des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) - valorisation et défense de l'école publique dans la Nièvre : 1 000 €

- Association Sceni Qua Non - « Collèges au cinéma » : 3 735 €.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Nous allons voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°10 : AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE –
COMPENSATION FINANCIERE DE LA DEMI-PENSION
2018**

M. Mulot :

Quel que soit son lieu de scolarisation, un collégien demi-pensionnaire dans un établissement public bénéficie d'un tarif départemental, forfait 4 ou 5 jours, unique. Pour rendre concret ce principe, le Département prend en charge la compensation financière que représente la différence entre le tarif réglementé de référence applicable pour l'année 2018 et celui, supérieur, que certains collèges devraient pratiquer pour assurer le niveau de prestation attendu et leur équilibre de gestion. Le coût global de cette action est de 30 690,30 €.

Le tarif demi-pension 4 jours est fixé à 439,24 € pour l'année 2018 (soit 3,16 € par repas). Or certains établissements appliquaient, jusqu'en 2012 (année de référence), un tarif supérieur au tarif départemental réglementé. C'est pourquoi un mécanisme de compensation financière est mis en œuvre en direction de ces établissements pour offrir aux familles une équité tarifaire et pour ménager l'équilibre financier des budgets restauration desdits collèges.

Ce mécanisme consiste à compenser l'écart avec le tarif départemental devenu inférieur à un tarif d'origine qui tenait compte de sujétions particulières à chacun de ces établissements : éloignement des zones de chalandise, contraintes de transport des denrées alimentaires, moindre concurrence entre fournisseurs sur des secteurs ruraux.

Conformément aux décisions de l'assemblée plénière du 28 octobre 2013 et selon le principe d'équité qui préside à la mise en œuvre de cette harmonisation tarifaire, une compensation financière sera versée pour l'année 2018 à 3 établissements se trouvant encore dans cette situation.

Par ailleurs, le lycée « Romain Rolland » de Clamecy produit les repas du collège, celui-ci ne disposant que d'une cuisine de réchauffage. Le lycée facture un crédit nourriture de 1,92 € par repas produit. Le collège, en appliquant le forfait départemental DP4 de 439,24 €, n'est en capacité de consacrer qu'un crédit nourriture de 1,61 € par repas. Dès lors, afin de permettre au collège d'appliquer la tarification départementale, notre collectivité compense l'écart sur le coût du crédit nourriture. Pour 2018, cet écart est donc de 0,31 € par repas produit.

Ce mécanisme de compensation financière s'opère dans le cadre du programme « aide à la restauration », doté de 120 000 € au Budget Primitif 2018 en faveur de deux dispositifs :

- le dispositif « chèque restauration », pour lequel la Commission Permanente du 12 février 2018 a déjà accordé un crédit de 86 060 € au bénéfice des collèges nivernais, a pour double objectif d'alléger la facture de cantine pour les familles modestes et de réduire ainsi le montant des impayés supporté par le Service Annexe d'Hébergement (SAH) des établissements. Il a concerné cette année 1 234 collégiens boursiers demi-pensionnaires ou internes, domiciliés dans la Nièvre.

- la compensation financière par rapport à l'harmonisation proposée des tarifs dans le cadre du présent rapport.

Le solde disponible pour financer cette opération s'établit donc à 33 940,00 €. La répartition des compensations financières attribuées aux collèges concernés figure dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 30 690,30 €.

Cette compensation sera prélevée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Il est proposé d'autoriser la ventilation des crédits, dont le montant total s'élève à 30 690,30 €, au bénéfice des collèges concernés par ce dispositif de compensation financière, selon les montants suivants :

- Collège « Haut Morvan » Montsauche les Settons : 1 877,20 €.
- Collège « Les Courlis », Nevers : 3 892,77 €.
- Collège « Victor Hugo », Nevers : 12 676,88 €.
- Collège « Giroud de Villette », Clamecy : 12 243,45 €.

M. le Président :

Les deux points que nous venons d'aborder nous montrent la bonne gestion financière que nous pratiquons. Sur le dossier précédent, nous avions prévu 40 000 € sur la ligne. Or, nous avons dépensé 1 500 € de moins. Et sur celui-ci nous avons 3 500 € de moins. Nous tenons nos équilibres budgétaires, et nous pouvons nous en féliciter.

Personne n'est contre ni s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE CENTRAL DE COOPERATION A L'ECOLE DE LA NIEVRE (OCCE 58)

M. Mulot :

Le Département de la Nièvre a choisi de développer des actions d'éducation en direction des collégiens autour d'enjeux éducatifs durables : éducation alimentaire, éducation à la préservation et à la valorisation de l'environnement. Par ailleurs, la collectivité cherche à promouvoir les pratiques culturelles pédagogiques notamment à travers les projets éducatifs et citoyens portés par les collèges.

De son côté, l'OCCE 58, association qui promeut et soutient la coopération comme valeur centrale et mode d'action à l'école, met en œuvre son projet associatif national pour la période 2017-2020 avec pour axe de développement la pédagogie et la formation. L'objectif poursuivi est de rendre les élèves auteurs et acteurs de leurs projets d'apprentissage, et ce en partenariat avec les équipes pédagogiques des collèges. A partir des points de rencontre existants entre le projet associatif et la politique éducative de la collectivité, il est convenu que

l'OCCE 58 s'engage à développer ses actions selon les axes suivants repris dans la convention annuelle jointe au rapport :

Axe 1 : Promotion de la coopération en direction des élèves,

Axe 2 : Promotion de la coopération en direction des adultes des communautés éducatives.

En contrepartie, le Département apporte son soutien financier au fonctionnement de l'association.

Par voie de conséquence, il vous est proposé :

- d'accorder une aide financière de 25 000 € à l'association Office Central de Coopération à l'Ecole de la Nièvre (OCCE 58),
- d'approuver la convention annuelle de soutien aux actions conclues avec l'OCCE 58 fixant la participation financière du Département pour l'année 2018,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : SOUTIEN AUX PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES DES COLLEGES

M. Mulot :

Les collèges de Château-Chinon, Montsauche-les-Settons et Corbigny développent, avec les écoles de leurs secteurs respectifs, des projets qui consistent à harmoniser les pratiques pédagogiques des professeurs des premier et second degrés afin de fluidifier le parcours scolaire entre primaire et collège.

Chaque collège dispose à ce titre d'une dotation horaire spécifique allouée par le Rectorat. L'objectif de ces actions est de traduire concrètement la notion de continuum pédagogique pour les élèves du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}).

Ainsi, sur une dizaine de séances par année et par collège, les élèves du premier degré participent, en « immersion », aux apprentissages dans différentes matières (mathématiques, français, anglais, technologie...).

Pour permettre la venue des élèves du premier degré durant les horaires de la journée scolaire, un déplacement en car est mis en place.

La collectivité accompagne financièrement chaque collège en prenant en charge les frais de transport.

Il vous est donc proposé d'approuver et d'accorder les dotations complémentaires de fonctionnement aux collèges pour le soutien aux projets pluridisciplinaires selon la répartition suivante :

- Collège « Haut-Morvan - François Mitterrand » de Montsauche-les-Settons : 3 000,45 €.
- Collège « Bibracte » de Château-Chinon : 1 750 €.
- Collège « Noël Berrier » de Corbigny : 1 750 €.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°13 : RESILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS D'EXPLOITATION DE LA BASE DEPARTEMENTALE DE LOISIRS DE CHAUMECON

M. Herteloup :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la société Cap Extrême est attributaire de la convention d'occupation de la base de Chaumeçon, à l'issue d'une mise en concurrence volontaire d'acteurs locaux s'étant préalablement positionnés comme repreneurs de l'exploitation de cette dépendance du domaine public départemental. Or, M. Ouabdesselam Kamel, le gérant de Cap Extrême, s'est rapidement trouvé confronté à des difficultés d'ordre personnel et professionnel, remettant pleinement en cause la mise en œuvre du projet d'exploitation et de développement de la base pour lequel il avait été retenu, et qui constituait une diversification d'activités annexes à son entreprise de loisirs mécaniques et sportifs de Brassy.

Courant 2018, l'exploitation de la base de loisirs apparaît donc déficitaire. Les explications et les documents de gestion produits par M. Kamel Ouabdesselam dans le cadre de ses obligations de compte rendu d'activités ne permettent pas d'envisager un retournement de situation. De plus, les bâtiments d'hébergement font actuellement l'objet d'une mesure de fermeture administrative, faute de déclaration de son activité aux autorités compétentes par M Ouabdesselam.

Afin de réaffecter rapidement cette base pour un nouveau projet, il est souhaitable de rompre, sans préavis, la convention qui lie le Département à la société Cap Extrême. En outre, cela permettra à cette dernière de sauvegarder l'activité développée à Brassy.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter la résiliation, à compter de ce jour, de la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base départementale de loisirs de Chaumeçon, signée le 8 mars 2017 avec la société Cap Extrême, sans mise en œuvre du préavis de six mois prévu à son article 18.3,

- de donner délégation au Président du Conseil départemental pour déterminer, négocier, et éventuellement percevoir le montant des redevances et de toutes sommes dues au Département en fonction des bilans produits par la société Cap Extrême.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : FONDS DEPARTEMENTAL D'ANIMATION CANTONALE – 6EME REPARTITION 2018

M. Balleret :

La Commission doit se prononcer sur la 6^{ème} répartition 2018 arrêtée par les conseillers départementaux pour les manifestations organisées dans leur canton et dont le montant est établi à 15 590 €. Les associations concernées figurent dans l'annexe en pièce jointe au rapport.

Il vous est donc proposé de valider la 6^{ème} proposition de répartition par cantons pour l'année 2018

M. le Président :

Y a-t-il des observations sur cette proposition de répartition ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°15 : MANIFESTATIONS SPORTIVES

Mme Bézé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions de la collectivité départementale à l'organisation de deux manifestations sportives dans la Nièvre, en recentrant l'intervention au profit du développement sportif pour un montant de 900 €.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 450 € au Comité d'organisation de la Corrida de Vauzelles pour l'organisation de la 41^{ème} Corrida de Vauzelles,

- 450 € à l'Union Cosnoise Sportive Cyclotourisme pour l'organisation du 41^{ème} Rallye des Vignobles Cosne-Pouilly-Sancerre.

Dans la salle : Ce ne serait pas plutôt le FDAC ?

M. le Président : La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret : Effectivement, on est dans des sommes qui pourraient être prises sur le FDAC, mais comme les sommes attribuées aux clubs sportifs, qui sont très nombreux, sont souvent très faibles, il est évident que l'on purgerait les enveloppes FDAC. Elles sont attribuées au titre du budget Sports, ce qui est plus logique.

J'en profite pour vous lire une lettre, car je vous ai signalé plusieurs fois que les remerciements ne venaient pas obligatoirement des structures auxquelles nous versons les plus grosses sommes, mais parfois à ceux à qui nous versons des sommes modestes.

M. François Lélou, Président de Pédibus Rando de Varzy, association à laquelle nous avons versé 90 € écrit : « *Les membres de notre association, dont je me fais l'interprète, tiennent à vous manifester la plus vive des gratitude*s ».

Je vous communique cela. Vous le voyez, nous rendons service avec 90 €.

M. le Président : Nous pouvons considérer que c'est exceptionnel, ce qui peut expliquer le recours à cette ligne.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°16 : AIDE AUX PROJETS CULTURELS

M. Balleret : Ce rapport concerne l'attribution de subventions à 6 associations et 2 communes pour la réalisation de projets culturels pour un montant total de 20 300 €. Comme chaque fois, je souligne la qualité de la présentation des demandes formulées par les structures, en lien avec les actions sur le territoire, les partenaires. Je pense que l'on ne peut pas mieux expliquer les interventions de la collectivité au niveau des subventions en question.

Il est proposé d'attribuer un montant total de subventions de 20 300 € répartis de la manière suivante :

- Sur le territoire de l'agglomération de Nevers :

- Commune de Varennes-Vauzelles, Les P'tis Mots Z'Arts : 3 000 €
- Sur le territoire de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne :
 - Commune de Clamecy : Festival Résistance : 3 000 €
- Sur le territoire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs :
 - ARORM (Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan), Saint-Brisson, saison 2018 : 5 000 €
- Sur le territoire de la communauté de communes Sud Nivernais :
 - Orchestre d'harmonie d'Imphy, opéra pour chœur d'enfants : 2 000 €
 - Bain Douche jeunes, festival « La Machine à rire » : 500 €
- Sur le territoire de la communauté de communes Loire-Vignobles et Nohain :
 - Le Grenier du Nohain, programmation théâtrale 2018 : 2 000 €
 - Association Donziais Villages R'Art, sculpture à Ménéstreau : 800 €
- Sur le territoire de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny :
 - Compagnie Déviation, Corbigny, activités 2018 : 4 000 €

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°17 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET ACTIONS DIVERSES

M. Balleret :

Ce rapport porte, dans le cadre de deux conventions d'objectifs et d'une action diverse, sur l'attribution de subventions au fonctionnement des comités départementaux et associations pour un montant de 53 800 €.

Le présent rapport concerne trois structures :

- Le Comité départemental de bowling.
- Le groupement d'employeurs ADESS 58, dont les 76 animateurs et éducateurs interviennent sur tous le département. Ils ont ainsi parcouru 285 000 km, selon une récente étude. C'est donc une couverture territoriale significative, qui joue un rôle important dans la tenue des comptes des associations sportives, mais pas seulement d'ailleurs, puisque l'ADESS 58 s'occupe aussi du budget de la CAMOSINE

- Le Groupement d'Employeurs des Clubs de Gym du Val de Loire.

Il vous est proposé d'attribuer

- 2 500 € au Comité départemental de bowling
- 45 000 € au Groupement d'Employeurs ADESS 58
- 2 300 € au Groupement d'Employeurs des Clubs de gym du Val de Loire.

M. Herteloup :

Peut-on savoir quelle est l'action prévue pour le Comité départemental de bowling ?

M. Balleret :

Dans le dossier, il est mentionné « mise en place d'une formation continue pour les bowlers, augmentation du niveau des joueurs, formation des encadrants, organisation d'un challenge, accueil de 30 personnes sourdes ou malentendantes au club de Marzy avec mise à disposition de deux instructeurs pour encadrement.... ».

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous allons voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°18 : CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE 2018 A 2022 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 58

M. le Président :

En l'absence de Fabien Bazin, je vais présenter ce rapport.

Le présent rapport vise à approuver la signature du CPOM 2018-2022 conclu entre le Département de la Nièvre et l'association Sauvegarde 58.

Je remercie les services pour leur efficacité. Une telle démarche est compliquée. Je les félicite d'avoir tenu compte de mes observations. Nous signons là un CPOM pour cinq ans. Cela donne une réelle visibilité sur les cinq ans qui viennent. Ce CPOM nous a permis de réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 107 000 € par an. La convention comprend le plan d'investissements, portant sur les divers services et structures :

- SAVS Arpège,
- Résidence « Les Etangs »,
- Foyer « Les Chailloux »,

- SAVS « Le Morvan »,
- Clé des Champs,
- FAS (internat),
- FAS (externat),
- Foyer « Les Eduens ».

Il porte sur 5 350 771 € d'investissements sur 5 ans.

Ce type de dossier montre comment on peut faire évoluer les relations que nous entretenons avec les structures qui ont en charge des établissements et avec lesquelles nous contractualisons.

Avez-vous des questions, après la lecture du dossier, sachant que la présentation que je vous ai faite était succincte ? Mais retenez peut-être qu'il est important de signer ces contrats parce que cela donne aux parties de la visibilité, et que cela diminue un peu le travail annuel que nous faisons pour fixer les prix de journée, etc. Le suivi annuel nous permet cependant de vérifier régulièrement que ce que nous signons est tenu. Ce sont des engagements importants. La dotation globale départementale sera supérieure à 5 M€ par an, sur ces 5 ans.

Avez-vous des commentaires, ou des observations ? N'hésitez pas à lire ces contrats, car, sur la solidarité, il est important que vous soyez au courant des modalités de fonctionnement.

Personne n'est contre ni ne s'abstient sur ce dossier ? Je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°19 : APPEL A PROJETS 2018 : PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

M. le Président :

Je vais également présenter ce dossier, en l'absence de Fabien Bazin. Il faut en effet que nous prenions des dispositions urgentes dans les crèches pour lutter contre les perturbateurs endocriniens.

Nous allons expérimenter des crèches sans perturbateurs endocriniens. Le souhait que nous avons est de limiter l'exposition environnementale des enfants de moins de trois ans à ces perturbateurs. Il y en a dans des produits utilisés dans les crèches (couches, etc.). Il faut que nous fassions attention à ce que le matériel servant dans les crèches ne contienne plus de perturbateur endocrinien. Nous allons assurer une sensibilisation des personnels sur l'impact des perturbateurs sur la santé en agissant sur les pratiques des professionnels de la petite enfance. Nous assurerons aussi la formation du personnel des crèches afin qu'il se fasse le relais des messages d'information et de prévention auprès des parents.

C'est la raison pour laquelle nous prenons de manière urgente cette décision, de façon à nous mettre d'équerre sur cette problématique de santé et d'environnement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nous pourrions d'ailleurs aussi réfléchir à cette question pour ce qui concerne les collèges. Le moment de l'adolescence comme celui de la petite enfance est important à cet égard.

Mme Augendre : Peut-on s'inspirer de cette délibération pour nos équipements ?

M. le Président : Non seulement vous le pouvez, mais c'est conseillé. Il serait bien que la totalité des crèches soient concernées par ces dispositions, et que le Département s'en fasse le relais.

Mme Augendre : Une diffusion peut-elle être envisagée auprès de la CAF, qui a une politique très dynamique pour cette tranche d'âge-là, et avec qui nous fonctionnons en réseau ?

M. le Président : Sans avoir une connaissance experte du dossier, j'espère bien que la CAF travaille de son côté aussi sur la problématique des perturbateurs endocriniens. Il faudra très probablement qu'elle prenne en considération, au niveau de ses outils financiers notamment, la question de la lutte contre les perturbateurs endocriniens au contact des enfants.

Mme Delaporte : Au-delà même des crèches, il y a aussi évidemment toutes les assistantes maternelles qui accueillent chez elles des enfants en bas âge. Il y a donc peut-être aussi une information à diffuser *via* les relais d'assistantes maternelles et les centres sociaux, qui sont des partenaires privilégiés pour nous.

M. le Président : Vous avez tout à fait raison. Là où il y a des crèches et des multi-accueils, il y a aussi le relais assistantes maternelles qui n'est pas loin. En général, il y a une bonne communication dans nos centres bourgs. Vous pouvez éventuellement vérifier que le relais est bien fait, dans vos territoires, sur ces problématiques.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : RENOUELEMENT DE DEUX BOURSES D'ETUDES DE MEDECINE

Mme Bézé :

Ce rapport porte sur le renouvellement de deux bourses d'études de médecine. Le présent rapport vise à la signature de deux contrats d'engagement relatifs au renouvellement d'une bourse d'études à l'attention de Mme Mathilde Petit et Mme Laura Trion.

Mathilde Petit est étudiante à la faculté de Dijon en 5^{ème} année d'études de médecine. Laura Trion est étudiante à la faculté de Dijon en 4^{ème} année d'études de médecine.

Il vous est donc proposé d'accorder le renouvellement d'une bourse d'études pour les étudiants en médecine, d'un montant de 500 € par mois, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2018, à Mme Mathilde Petit et à Mme Laura Trion.

M. le Président :

Mathilde Petit habite à La Nocle-Maulaix. Je l'ai rencontrée récemment. Elle manifeste très clairement l'envie de s'installer dans le Morvan. Laura Trion habite Moulins-Engilbert, et elle a aussi l'intention de faire de la médecine générale dans le Morvan. J'en profite pour vous dire que nous sommes en contact avec trois nouveaux étudiants nivernais en faculté de médecine à Dijon et à Clermont, ce qui représentera 18 contrats signés. Je suis très content, car nous sommes à 7 ou 8 signatures par an. Si nous poursuivons cette cadence, dans 4 ou 5 ans, nous permettrons un renouvellement normal des médecins. Il est quand même extrêmement plaisant de retrouver chez les jeunes nivernais l'envie de revenir sur leur territoire, ce qui avait complètement disparu pendant plus de 20 ans. C'est vraiment extrêmement agréable.

M. Legrain :

Une chose est importante aussi pour ces médecins qui viennent s'installer dans la Nièvre ; c'est qu'ils aient des spécialistes autour d'eux, pour qu'ils puissent exercer en toute sécurité la médecine, mais aussi des liens avec les hôpitaux. Je le vois bien pour l'hôpital Henri-Dunant de La Charité. Les hôpitaux reçoivent aussi beaucoup de patients qui ne peuvent pas être acceptés sur Nevers ou sur Clamecy. Il est important de maintenir cette richesse locale.

M. le Président :

Nos contrats sont ouverts aussi à ceux qui ont des spécialités et à ceux qui se destinent à l'hôpital. Récemment nous avons signé un contrat avec un couple, un Bordelais et une Nivernaise d'origine. Le mari travaillera à l'hôpital et l'épouse fera de la médecine de ville. Nous avons des exemples ainsi de choses qui fonctionnent bien.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°21 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION SUR LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU CDPEF

Mme Bézé :

Ce rapport vise à la signature d'une convention de partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre et l'ANAR dans le cadre des activités du Centre de Planification et d'Éducation Familiale, permettant la mise en œuvre d'actions en lien avec la santé, la sexualité, la contraception et la prévention des interruptions volontaires de grossesses.

Cette convention a pour objet la formalisation du partenariat mis en place dans le cadre de l'action de sensibilisation des jeunes menée par le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale au cours de l'exercice 2018/2019.

L'action conduite consiste à la réalisation et la diffusion de pochettes téléphone à l'intérieur desquelles est glissé un préservatif. Le CDPEF conçoit et diffuse les pochettes qui sont réalisées par l'ANAR par le biais de son chantier d'insertion. Sur cet étui sont mentionnés les coordonnées du CDPEF ainsi que les logos du Conseil départemental, d'Activ'G et de l'ARS. L'objectif est que les jeunes aient toujours un préservatif avec eux et d'éviter ainsi une grossesse non désirée et/ou une infection sexuellement transmissible.

Ces pochettes sont remises aux différents publics lors d'interventions collectives dans les structures scolaires, professionnelles et dans des structures médico-sociales.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de la convention de Partenariat 2018 Activ'G,
- d'approuver les termes de la convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention sur la vie affective et sexuelle dans le cadre des activités du CDPEF,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

M. le Président :

La parole est à Mme Augendre.

Mme Augendre :

Il se trouve que vendredi je suis allée, sur invitation de l'ADAPEI, à une représentation théâtrale qui avait pour thème le passage à l'âge adulte des personnes qui présentent un handicap. C'était fort bien fait, par la même compagnie qui intervient dans les collèges sur le harcèlement. Cela s'appelle « Entrée de jeu ». C'est vraiment très adapté. La salle était pleine.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne peux que souligner le fait que l'on fasse travailler l'entreprise d'insertion ANAR. C'est très positif.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°22 : DCE (PROGRAMME 2017) – COMMUNE DE MONTIGNY-EN-MORVAN (CANTON DE CHATEAU-CHINON) – MODIFICATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE

Mme Guérin : En 2017, la commune de Montigny-en-Morvan a bénéficié, au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement, d'une aide de 5 017 €, afin de financer des travaux d'amélioration de la salle des fêtes communale. Or, lors de sa séance du 9 juillet 2018, le conseil municipal a décidé d'affecter cette aide à la communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs pour le financement de travaux de voirie. Selon l'arrêté de la Préfecture de la Nièvre en date du 8 juin 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et, notamment, l'article premier, « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie sont dorénavant une compétence optionnelle de cet établissement public de coopération intercommunale ». Dès lors, il incombe à celui-ci d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux de cette nature. En conséquence, il vous est proposé d'attribuer l'aide initialement allouée à la commune de Montigny-en-Morvan, soit 5 017 €, à la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs.

M. le Président : Y a-t-il des questions ou des observations ?
Nous allons voter.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°23 : REPARTITION DE LA DCE POUR 2018

Mme Guérin : Le présent rapport, afférent à la Dotation Cantonale d'Equipement (programme 2018), vise à préparer la validation des propositions formulées par les conseillers départementaux relativement à la répartition des aides dans 15 cantons. Pour deux autres cantons, une proposition de décision sera examinée lors d'une prochaine séance, à savoir Corbigny et Saint-Pierre-le-Moûtier. L'incidence financière porte sur un montant de 2 068 172 €. L'enveloppe globale se monte à

2,4 M€. Vous trouverez dans le rapport la répartition par canton et par communes ou communautés de communes. Il s'agit là du fruit d'un travail collectif de répartition avec les élus conseillers départementaux.

M. le Président : La parole est à Jacques Legrain.

M. Legrain : Je voudrais intervenir concernant la répartition de la DCE sur le canton de Guérigny, notamment au niveau des communes de Guérigny, d'Urzy, de Poiseux et de Saint-Martin-d'Heuille. La communauté de communes des Bertranges a voté à l'unanimité une répartition, pour les travaux de voirie, d'une partie de la DCE des communes.

Sur l'ex canton de La Charité et l'ex canton de Prémery, nous avons, avec les collègues maires, fait part de cette décision qui a été adoptée, avec 20 % de la DCE. Nous avons fait part de cette même démarche auprès des deux collègues conseillers départementaux de Guérigny, Corinne Bouchard et Marc Gauthier. Ils ont envoyé à nos services une demande de répartition moindre pour les communes que je viens de citer pour abonder une DCE au profit de la communauté de communes. Mais il semblerait que cela n'ait pas été traduit dans ce qui est présenté aujourd'hui.

Peut-on accepter, pour les communes que je viens de citer, que l'on réduise de 20 %, les montants initialement marqués ?

Mme Bouchard : Il s'agit d'une répartition qui permet ainsi de basculer à la communauté de communes des Bertranges 6 900 €, ce qui réduit la part des communes. Cela ne change rien pour les services. Il suffit de rajouter une ligne pour la communauté de communes des Bertranges pour qu'elle reçoive ses 6 900 €, et que les montants destinés aux communes concernées soient réduits en fonction de ce qui a été prévu.

Pour Guérigny, la DCE exacte est de 18 000 €.

Pour Poiseux : 3 790 €.

Pour Saint-Martin-d'Heuille : 10 000 €.

Pour Urzy : 13 300 €.

Pour la communauté de communes des Bertranges : 6 900 €.

M. le Président : Je me félicite que les conseillers départementaux des ex cantons de La Charité et de Prémery et ceux du canton de Guérigny soient d'accord.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°24 : CONVENTION DE PARTENARIAT « INCLUSION NUMERIQUE » ACCES AUX SERVICES POSTAUX DEMATERIALISES

Retiré de l'ordre du jour.

RAPPORT N°25 : TRANSFERT DE PROPRIETES DE L'ETAT VERS LE DEPARTEMENT AUTOROUTE A 77 (Section Briare – Cosnesur-Loire)

M. Herteloup :

Pour réaliser les travaux de construction de l'autoroute A77, l'État s'est rendu propriétaire de différentes parcelles de terrain qui ont été incorporées au domaine public national. La section Briare – Cosnesur-Loire ayant été mise en service en juin 2000, il convient de régulariser la situation juridique des biens qui constituent des rétablissements de voirie départementale par un acte de transfert de propriétés établi entre l'État et le Département.

Ce transfert a lieu à titre gratuit, sachant que la société APRR, concessionnaire de l'État et gestionnaire des parcelles prend à sa charge tous les frais corrélatifs à cet acte.

Les biens transférés, relevant de la voirie départementale, ne seront pas imposables.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. le Président :

Je profite du fait que nous parlons de l'autoroute A 77 pour vous confirmer ce que j'avais envisagé, à savoir que l'Etat n'a pas apporté les crédits nécessaires, dans sa décision de septembre 2018, pour la réalisation de l'avant-dernier tronçon de l'autoroute. Le Département avait mis ses crédits, mais l'Etat ne les a pas mis en face. Mon pronostic était exact, malheureusement. En 2018, il n'y aura donc pas de chantier. Nous attendons donc que l'Etat mette des crédits dans sa prochaine distribution, qui sera au mois d'avril 2019. Nous mettrons en 2019 les financements qui correspondent à ce que l'Etat va faire, à la condition qu'il mette les crédits, mais cela ne m'empêche pas d'avoir des discussions avec les départements de l'Allier, avec les deux Régions. Nous allons demander que l'Etat prenne en compte la jonction avec la future RCEA, en indiquant que c'est un projet urgent. Notre collectivité, si elle pouvait supporter les 4 M€ qu'il faut pour faire l'avant-dernier tronçon, a beaucoup de mal, avec sa situation financière, à supporter les 13 M€ nécessaires pour finir le dernier tronçon. Il risque d'ailleurs d'être reporté aux calendes grecques parce

que l'on n'a pas les financements pour faire l'avant-dernier. Voilà la situation.

M. Joly :

Il y a quand même eu une certaine forme d'instrumentalisation au printemps dernier par rapport à la position du Département. C'est bien l'Etat qui est défaillant, ce n'est pas le Département, même si, comme le Président l'a indiqué, la situation financière du Département rend difficile son intervention pour la suite. On a fait le procès du Département ; ce n'est pas acceptable. Il faudrait prendre une initiative pour dire que cela doit se terminer. On ne peut pas accepter de tendre l'autre joue.

M. le Président :

J'ai rencontré M. Riboulet, le Président du Conseil départemental de l'Allier, et nous allons ensemble mener une délégation avec les deux Régions, les parlementaires des deux départements, pour aller rencontrer Mme Borne et lui dire qu'il faut que cela cesse, et que rapidement la liaison soit terminée, et soit terminée aux frais de l'Etat comme cela devrait l'être.

M. Joly :

Prenons l'opinion publique à témoin. C'est fondamental. Une action sur place, avec des responsables de l'Allier, ce serait très bien. Dans l'esprit de certains, c'est le Département qui a été défaillant ; il faut remettre cela au point.

M. Herteloup :

Je confirme les propos de Patrice Joly. Pour l'avoir entendu à diverses occasions, il a pu se dire que c'était le Département qui n'avait pas tenu ses engagements. Il faudrait bien préciser les choses, quitte à faire un courrier adressé à chaque maire pour donner aux les informations. Il est utile que cela soit clair et net dans les esprits de chacun. On entend aussi une mise en comparaison sur le fait que le Département serait défaillant sur le financement de la RN7, mais qu'il serait beaucoup moins défaillant sur le financement d'autres opérations. Je crois que c'est la politique du Département qui est en cause dans sa crédibilité à ce niveau-là. Il me paraît donc important que l'on prenne la peine de faire un courrier clair, net et précis à chaque maire de façon à éviter une vision fantasmagorique du problème.

M. le Président :

Le Département va effectivement réagir, à la fois dans la presse et par un courrier aux maires, pour expliquer que nous n'avons pas été défaillants, mais que c'est l'Etat qui est défaillant. La jonction Paris RCEA est utile, puisque, quand on l'aura faite, on pourra aller de Paris à Montpellier ou à Lyon en passant éventuellement par Nevers et Moulins. Cela permet un itinéraire de délestage, et je pense que cela peut intéresser tout le monde. Je suis tout à fait d'accord pour que nous expliquions clairement cette situation. M. le Préfet avait quasiment dit qu'au mois de septembre, on allait y arriver, et c'était

assez facile de dire cela devant un paquet de maires, mais Vanessa Louis-Sidney, Philippe Morel et moi nous sommes tombés dans une espèce de guet-apens prévu et mis en place pour expliquer que ce serait la faute du Département ; alors qu'il y avait un certain nombre de députés dans la salle qui savaient très bien que les crédits n'étaient pas accordés, et cela, c'est insupportable. Effectivement, cette année encore, l'Etat n'a pas accordé les crédits qui permettaient de faire le morceau de mise à deux fois deux voies qui était prévu.

M. Morel :

Lorsque l'assemblée de l'association s'est tenue, vous aviez été particulièrement clair, et nous avons appuyé vos propos. Ils étaient émis en direction d'un public acquis à l'association. Je crois qu'il faut, en dehors de l'association, s'exprimer aux maires et dans la presse, dans le cadre d'une information grand public. A mon avis, il faudrait que vous fassiez une réunion publique en indiquant parfaitement quelle est la position du Département, la réserve financière que nous avons faite dans notre budget dans l'attente du démarrage de l'Etat, et notre détermination en ce qui concerne la suite de l'opération. Je pense que cela passe par une information grand public.

M. Rostein :

Je pense qu'effectivement c'est un sujet essentiel et prioritaire pour notre département, pour lutter contre le désenclavement routier et autoroutier. Nous avons eu un certain nombre de débats sur ce sujet, et tout le monde est d'accord pour dire qu'il est vital de prolonger ce tronçon qui manque, et ceci pour des raisons tenant à l'attractivité, à la sécurité, etc.

Je suggère que l'on remette cette question à l'ordre du jour d'une prochaine session, et que vous invitiez Mme la Préfète, pour que nous ayons des confirmations, et que l'on mette à jour ce sujet, pour que l'on sache qui doit quoi, pourquoi, et qu'il y ait un calendrier précis. Je pense que tous les Nivernais sont en attente. Nous sommes suffisamment interpellés, les uns et les autres, par des Nivernais, par des chefs d'entreprise, sur ce tronçon. Il est vrai que, quand on arrive du sud, et que l'on tombe sur ce petit tronçon où l'on n'avance pas, avec les poids lourds, c'est désastreux comme image du département, à tous points de vue.

Mme Louis-Sidney :

Et il y a beaucoup d'accidents.

M. Rostein :

Oui, c'est une question de sécurité. Les statistiques sont là pour le prouver. Il y a beaucoup moins d'accidents, et notamment mortels, sur les autoroutes par rapport aux routes nationales.

Mme Boirin :

Je pense aussi que la communication du Département n'a pas été très bonne sur ce point, parce qu'à un moment on a laissé entendre que

c'était de la compétence de l'Etat de faire cette portion de route, et que, par conséquent, on ne mettrait pas un centime de plus. Et on en a déduit, peut-être à tort, que le Département ne voulait pas mettre l'argent. J'aimerais bien savoir comment se sont déroulées les négociations en haut lieu et à Paris, ce qui s'est dit, car, si on va à Paris – et on vous avait laissé, Monsieur le Président, carte blanche sur ce plan –, et que l'on dit que ce n'est plus de notre compétence de construire des routes et qu'on laisse à l'Etat le fait d'assumer la totalité de ce coût, effectivement alors peut-être que l'Etat l'a mal pris. Je ne sais pas ce qui s'est dit en haut lieu, et je ne sais pas quelles ont été les tractations, mais il y a peut-être aussi un niveau de langage qui n'est peut-être pas favorable à la Nièvre.

M. le Président :

Vous mettez dans ma bouche les propos qui sont ceux de l'association et d'un certain nombre de maires. Je rappelle que je n'ai jamais dit cela. De toute façon, il y a des choses qui sont signées et le Département les respecte. Nous avons respecté, au niveau de notre budget, ce qui avait été signé, et nous respecterons l'année prochaine ce qui est demandé. Je crois que la somme est de 1,6 M€, que nous mettrons à notre budget pour faire la partie qui doit être faite. Donc, je respecte les contrats. Simplement, en bon gestionnaire, je préviens très gentiment que, sur le premier tronçon prévu, où l'engagement du Département est de 4 M€, nous allons arriver à les financer, avec tous les efforts qui sont faits, je le rappelle, sur nos autres routes. Mais c'est aussi de bonne gestion de dire que je suis inquiet, et que je mets en doute la capacité du Département à financer les 13 M€ qu'il faudra pour le dernier tronçon. Je n'ai rien dit d'autre ; j'ai toujours dit cela. Si des personnes me font dire autre chose, c'est de la manipulation.

J'ai la prétention de pouvoir parler sur la capacité financière du Département à faire des choses, et aujourd'hui nous n'aurons pas la capacité de financer sur deux ans, comme on nous le demande, les 13 M€. Si on finance sur les deux ans, comme on nous le demande, en 2022 ou 2023, le Département ira vers la faillite ou alors nous ne ferons plus rien sur les routes. Je le dis, et je préviens ; c'est de la prévention. Je n'ai pas de problèmes pour mettre les 1,6 M€, et nous les mettrons, car c'est un engagement, mais il m'apparaît d'excellente gestion et de faire de la prévention que de dire que nous ne serons pas en capacité de le faire, et je rappelle que les routes nationales sont de la compétence de l'Etat.

Je sais qu'il y a des choses qui ont été signées, mais ces choses ont été signées à l'époque où les finances du Département étaient dans un autre Etat. Peut-être qu'à l'époque, mes prédécesseurs pensaient que le Département aurait cette capacité. Je veux simplement que l'on regarde cela en voyant aussi la difficulté que nous aurons à financer cela. Face à ce que nous devons faire aussi pour nos routes départementales, dire aujourd'hui que le Département en 2022 et 2023 sera capable de sortir 13 M€ pour les mettre dans la 2 x 2 voies, je pense que c'est suicidaire, et moi, je fais de la prévention. J'irai voir Mme la Ministre. Je l'ai dit à Mme Gourault. Nous avons un devoir, et

pour aller jusqu'à Chantenay, c'est signé, c'est commencé, les terrains sont achetés, nous avons mis l'argent cette année, mais l'Etat ne l'ayant pas mis, on annule, et nous allons le mettre l'année prochaine. Et puis, ensuite, pour le dernier tronçon, le Département n'a pas les moyens, et il serait suicidaire pour le Département de mettre 4 M€ pendant trois ans sur la 2 x 2 voies. Je dis simplement cela. Après, chacun en fait ce qu'il veut, mais il ne faut pas me faire dire que je ne voulais pas mettre l'argent. Je pense que je fais de la prévention, je dis que cela sera impossible.

Le Département remplit ses engagements, et celui qui ne tient pas ses engagements aujourd'hui, c'est l'Etat, qui aurait déjà dû faire ces travaux l'année dernière. C'est en mai que nous saurons s'il met l'argent pas. On est dans cette situation-là, et je n'ai jamais rien dit d'autre. Je n'ai pas dit que je ne voulais pas ; j'ai simplement dit qu'en toute logique, si on réfléchit un peu, nous ne pourrions pas, sauf modification des conditions budgétaires des Départements ruraux. J'ai eu quelques nouvelles intéressantes lors du dernier congrès de l'ADF sur le fait que nous pourrions bénéficier d'une péréquation horizontale, ce qui améliorerait un peu les finances du Département, mais je me demande s'il faut nécessairement mettre l'argent obtenu du fait de l'intervention de cette péréquation horizontale sur la 2 x 2 voies, car je pense qu'il y a des politiques dans lesquelles nous avons des besoins urgents, et qu'il faut peut-être, si nous avons une rallonge financière, orienter les crédits sur l'entretien de nos routes départementales plutôt que des mettre sur quelque chose qui est de la compétence de l'Etat. J'ai ce discours de dire qu'il serait bien que l'Etat reprenne ses compétences, puisque c'est quand même aussi l'Etat qui fait des conditions financières assez dramatiques, en nous imposant ses fameux contrats.

Ce que j'ai dit, c'est cela, et pas ce que l'on me fait dire. Mes prédécesseurs ont pris des engagements, c'est signé ; donc, je ne vais pas revenir dessus. Je pense que vous devez plutôt considérer que j'agis d'une façon plutôt bénéfique pour le Département lorsque je préviens l'Etat que le Conseil départemental, dans sa situation financière actuelle, aura beaucoup de mal. C'était il y a 6 ou 7 ans ; les conditions financières du Département n'étaient pas les mêmes.

Une délibération avait été prise le 25 juin, dans laquelle vous retrouverez tout ce que je dis. Nous irons à plusieurs représentants des départements et régions concernées pour dire que la fin de la Nationale jusqu'à Moulins devrait être une préoccupation urgente et nationale, et que l'on devrait nous dégager des financements. Nous avons calculé, avec mon homologue de l'Allier, qu'il manque 15 M€ pour faire le barreau de Trévort.

Aujourd'hui, nous demanderions simplement un engagement de l'Etat de 23 M€ pour finir cet axe, en enlevant ce qui est engagé, ce qui est quand même très peu de choses quand on le compare à ce que vont coûter certaines sections du RER ou du nouveau métro parisien. La problématique est là. Nous irons donc tenter de convaincre Mme la

Ministre qu'elle se dépêche pour mettre ce dernier barreau en œuvre. Je n'ai rien dit d'autre.

Mme Boirin :

Je ne vous fais pas de procès d'intention, et je ne relaie pas la position des maires ou de certaines personnes des associations parce que je n'ai pas assisté à ces réunions ; j'ai simplement assisté au Conseil départemental et j'ai entendu ce que vous avez dit. La question est une question de communication. Je comprends que vous ayez de la difficulté avec le budget, et que les engagements qui ont été pris il y a cinq ou six ans ne puissent plus être tenus aujourd'hui compte tenu de notre budget ; cela ne me pose pas de difficultés, et je comprends tout à fait. Simplement, la communication, et vous le confirmez aujourd'hui, c'est de dire que l'Etat doit reprendre ses compétences ; c'est ce que vous dites. C'est tout ce que j'ai dit, et vous confirmez. Alors, peut-être que vous avez fait un bras de fer avec l'Etat, et que votre bras de fer est perdu, parce que l'Etat ne veut pas mettre un centime de plus, mais il faut le dire, dans ce cas-là. Simplement, ce que j'ai dit, c'est que je ne sais pas quelles ont été vos discussions avec les représentants de l'Etat sur le dossier, mais si la communication a été de dire que l'on ne mettra pas un sou de plus, pour tenter de faire pression, ce qui peut se concevoir, moi je ne le sais pas, cela, et c'est tout ce que j'ai dit.

M. le Président :

Nous allons le faire, d'aller voir l'Etat. Lors de la dernière réunion que nous avons eue avec l'Etat, en présence de Monsieur le Préfet, il nous a été dit par le Préfet, et j'étais témoin, que l'argent allait tomber au mois de septembre. Nous l'avons entendu. Donc, je ne pouvais pas aller voir l'Etat avant puisqu'au mois de septembre la nouvelle devait tomber que l'Etat avait mis l'argent. Je n'allais pas aller voir l'Etat tant que l'on ne connaissait pas la décision de l'Etat sur le financement. Il avait dit que les financements allaient arriver. M. Morel était présent.

M. Morel :

Il a été totalement affirmatif.

M. le Président :

Mais nous n'avons pas vu l'argent de l'Etat. Donc cela bloquait toute possibilité de montrer que nous étions en désaccord, car le Préfet avait dit que l'Etat allait débloquer l'argent. On se retrouve maintenant devant la situation où l'Etat n'a pas mis l'argent. Nous savons qu'il faudra remettre la somme pour l'année prochaine. C'est une somme de 1,6 M€. Donc, dans le budget de 2019, il y aura cette somme destinée à la 2 x 2 voies, mais en plus nous allons aller voir la ministre. Je n'allais pas le faire avant, puisque M. le Préfet avait quasiment garanti que l'argent allait tomber. On est dans la situation où ce que j'avais prévu arrive. Je veux que l'on continue de faire de la prévention en disant que, pour le prochain tronçon, nous aurons de la difficulté à le financer, dans la situation actuelle de notre collectivité.

M. Barbier :

Je voudrais revenir aux fondamentaux. Historiquement, je crois pouvoir dire que la ligne du Conseil départemental a été respectée scrupuleusement, à la lettre. Sauf qu'effectivement, si celle-ci a évolué au cours des dernières années, c'est tout simplement parce que la loi NOTRe est aussi passée par là, et à chaque fois cela a été l'occasion d'essayer de rappeler qu'il était nécessaire de mobiliser des crédits d'Etat pour arriver à poursuivre l'opération. Je me souviens aussi qu'à un certain moment nous étions intervenus dans la révision du contrat de plan Etat Région pour voir si la Région ne pouvait pas apporter sa quote-part.

En termes de communication, peut-être que nous pourrions faire un état récapitulatif des engagements qui ont été pris et honorés par le Conseil départemental depuis de nombreuses années pour prouver effectivement que nous n'avons pas grand-chose à nous reprocher dans cette affaire.

M. le Président :

Le Département est le seul qui a toujours tenu tous ses engagements, et qui a toujours inscrit l'argent qu'on lui a demandé. C'est le seul. Nous l'avons inscrit en 2018 et nous allons le réinscrire en 2019. Nous avons toujours inscrit la somme qui était mise. Ceux qui sont défaillants en permanence, c'est l'Etat. Mais, comme je vous l'ai dit, j'étais coincé par le fait que le Préfet avait affirmé que l'argent allait tomber en octobre. Cependant, nous venons d'apprendre que nous n'aurons rien. Mais maintenant que nous connaissons la position de l'Etat, nous pourrions communiquer en disant qu'effectivement ce que nous avons prévu s'est réalisé, et qu'il faut arrêter de dire que c'est parce que nous aurions dit que nous allions avoir des difficultés à payer en 2022 que l'Etat n'a pas mis d'argent ; je trouve cela indécent. Dire cela est aujourd'hui indécent. Surtout que l'on est sur deux dossiers différents. On est sur un premier chantier de 4 km, et celui-là est financé. Donc, ceux qui disent cela sont des petits. Quelque part cela veut dire que l'Etat est inconséquent, et l'inconséquence, dans ce département, cela me choque.

Je vous ai fait distribuer la délibération que nous avons prise le 25 juin 2018 sur la RN 7 à 2 x 2 voies, où nous retrouvons ce que nous avons indiqué, et qui est la position exacte du Département sur ce sujet. Elle a été votée à l'unanimité. C'était une délibération, et non pas une motion.

Nous allons voter sur ce rapport.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°26 : PROLONGATION DE L'AIDE DE L'ADEME POUR LA PLATEFORME NIEVRE RENOV'

M. Legrain :

En novembre 2015, le Département et l'ADEME ont signé une convention de financement pour la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements (PTRE Nièvre renov'). Cette convention arrivant à échéance, l'ADEME propose un avenant pour une prolongation d'un an.

Cette plateforme, dénommée Nièvre Renov' est un guichet unique pour les Nivernais qui souhaitent rénover leur habitat. Elle permet l'action coordonnée des différents acteurs qui interviennent dans le domaine du conseil et de l'accompagnement : Agence locale de l'énergie et du climat, Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), Parc naturel régional du Morvan, Conseil de développement, habitat et urbanisme (CDHU-Soliha)... Sa mission consiste également à travailler avec les représentants des professionnels afin que les artisans puissent apporter une réponse qualitative aux demandes des particuliers. Des partenariats avec quatre territoires (communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, communauté de communes Les Bertranges, Nevers Agglomération et Parc Naturel Régional du Morvan) ont été conclus afin qu'ils conduisent sur leur périmètre des actions de sensibilisation et de mobilisation, tant pour le public cible que pour les professionnels qui pourront relayer l'action.

L'ADEME propose au Département de prolonger d'un an la convention initiale. Les modalités de mise en œuvre évoluent sur certains points. En premier lieu, le niveau de performance à atteindre en cas de travaux s'établit à 40 % de gain énergétique minimum pour une première étape de travaux selon les critères du Bâtiment basse consommation (BBC) par étapes. Durant la période de prolongation d'un an, la PTRE s'engage également à mener tous les travaux et réflexions pour préfigurer et/ou mettre en œuvre sur son territoire le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), co-construit par la Région, l'ADEME et l'Etat.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter les termes de l'avenant n°1,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant et toute pièce nécessaire à son exécution,
- de percevoir les recettes sur le chapitre 74 du budget départemental.

M. le Président :

La parole est Mme Boirin.

Mme Boirin :

Pour faire le lien avec le dossier précédent, sur une politique de rénovation énergétique, que je ne critique pas, loin de là, on dépense des centaines de milliers d'euros pour cette rénovation énergétique qui

n'est pas de la compétence du Département, et on ne fait pas nos routes ni même nos 2 x 2 voies. Je sais que l'on est particulièrement incité par l'Etat à faire cette politique de rénovation énergétique, mais cela relève directement d'une politique plus générale, la rénovation énergétique, qui est plus une politique d'Etat, à travers notamment des déductions fiscales, et cela ne relève pas de la politique départementale.

Je regrette que l'on mette des centaines de milliers d'euros sur cette politique, alors qu'on ne le fait pas sur la voirie. Je regrette que l'on ne favorise pas la 2 x 2 voies ou même la rénovation de nos routes, mais que l'on continue, alors que cela ne relève pas de notre compétence, de s'adonner à une politique qui n'est pas de notre domaine.

M. le Président :

C'est l'inverse. La 2 x 2 voies n'est pas de notre compétence, alors que la rénovation énergétique de l'habitat est une compétence qu'il nous a donnée. C'est un fonctionnement habituel de l'Etat qui dit « je délègue à condition que vous mettiez ». C'est quelque chose qui est de notre compétence, sauf que l'on est un peu soumis à un chantage. Si nous ne le faisons pas, personne ne le ferait. Nous finançons, mais, avec l'agence, nous allons aussi chercher les personnes potentiellement bénéficiaires de ces dispositifs. Si nous faisons de la réhabilitation de l'habitat indigne, ce qui permet des économies d'énergie, c'est parce que nous avons développé un service qui permet d'aller chercher ces personnes en leur disant qu'elles pourront faire des économies. Ce sont souvent les personnes modestes qui sont confrontées à ces dépenses d'énergie excessives. Je pense que, lorsque nous faisons cela, c'est du bon travail. Les élus de centres bourgs savent bien que ce sont des actions que nous devons avoir, car nous modifions les conditions d'habitat des personnes, nous leur faisons faire des économies, et nous modifions les relations entre les gens, une meilleure mixité, un meilleur mode de vie. Nous aidons des personnes qui sont en grande difficulté.

M. Legrain :

Ici, nous intervenons sur des publics très modestes et modestes. On est là sur la qualité de vie, et c'est aussi éviter, par rapport au FSL ou aux aides, d'avoir recours à ce type d'aides. Quand les personnes sont dans un cadre de vie qui est amélioré, forcément sur la résilience cela a un grand effet, et cela peut aider à rebondir.

M. le Président :

Nous allons voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté l'unanimité.

RAPPORT N°27 : ANNULATION VENTE D'UN TERRAIN A CORBIGNY

M. Herteloup :

Afin de répondre favorablement à la commune de Corbigny qui soutient le projet muséal de M. et Mme Cima, le Département a accepté de leur vendre un terrain de 1 003 m² supposé être, d'après le cadastre, une propriété du Département située entre le CER et l'ancienne gare du Tacot. Ce terrain, cadastré AP 288, d'une surface de 1 003 m², était utilisé comme lieu de dépôt de matériaux pour la gestion des routes départementales. Lorsque le notaire chargé de la cession (notaire mandaté par l'acquéreur) a réclamé le titre de propriété (acte administratif du 27 mai 1991) au service de la publicité foncière, il s'est avéré que le Département n'est pas propriétaire de cette parcelle cadastrée AP 288, mais que celle-ci, lors de la division parcellaire qui s'est réalisée en 1990, est restée propriété de la commune de Corbigny. Compte tenu de ce fait majeur, le Département ne peut plus poursuivre cette affaire et doit laisser la commune de Corbigny finaliser, à son profit, la transaction avec les acquéreurs et le notaire.

Il vous est donc proposé :

- d'annuler la décision de cession de la parcelle cadastrée AP 288 à Corbigny, prise par délibération n° 29 de la Commission Permanente du 11 juin 2018,
- de renoncer à la recette prévue pour cette vente, d'un montant de 5 000 €,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous allons voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°28 : VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE FOURCHAMBAULT

M. Herteloup :

Suite à la procédure d'enchères en ligne d'Agorastore pour la vente de l'ancienne gendarmerie de Fourchambault, la meilleure enchère faite le 20 avril 2018 par M. Régis Dewaele pour le compte de la SCI Debou a été retenue par la Commission Permanente le 11 juin 2018. Elle représente un prix de 325 882,35 € net pour le Département. Or, en phase de préparation de l'acte de vente, il est apparu que M. Dewaele ne pouvait obtenir les financements bancaires nécessaires à son projet, ce qui l'a conduit à renoncer à l'acquisition. Agorastore s'est donc tourné vers le deuxième et le troisième enchérisseur pour

confirmation du maintien de leurs dernières offres faites le 20 avril 2018.

Ces offres sont les suivantes :

- SCI Taniya : 336 744, 84 €
- M. Balloux : 305 000,00 €.

Bien que ces offres soient inférieures à l'estimation d'origine des Domaines fixée à 447 000 €, la procédure de cession a été poursuivie avec Agorastore qui a en charge toutes les démarches pour aboutir à la finalisation de cette cession. Malheureusement la demande de prêt nécessaire à M. Dewaele pour acquérir ce bien a été refusée par plusieurs organismes bancaires qu'il a sollicités.

Pour éviter une remise en vente selon le même processus et avec les mêmes aléas, les enchérisseurs les plus proches de l'offre initiale ont été recontactés et il ressort que ces personnes seraient d'accord pour acquérir le bien aux montants respectifs de leurs enchères. Par ailleurs, Agorastore a accepté une réduction du montant de sa commission en fonction du prix de cession, en l'adaptant comme suit :

- un montant de 16 744 € pour la cession avec la SCI Taniya, au lieu de 17 252 €
- un montant de 10 000 € pour la cession avec M. Balloux, au lieu de 15 626 €.

Dans ce contexte la vente pourrait se réaliser à un montant net pour le Département optimisé à :

- 320 000 € pour la cession avec la SCI Taniya,
- 295 000 € pour la cession avec M. Balloux.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre la parcelle bâtie cadastrée section AN n°109 à Fourchambault constituant l'ancienne gendarmerie, à l'enchérisseur le plus offrant qui pourra obtenir son financement auprès de son organisme bancaire, les prix étant fixés respectivement à 320 000 € net ou 295 000 € net pour le Département,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment l'acte de vente et si besoin la procuration pour vendre, établis par l'étude notariale qui sera désignée par l'acquéreur retenu.

M. Flandin :

Je n'y vois pas d'inconvénient, mais j'aimerais que nous puissions écrire au service des Domaines pour lui faire part de notre mécontentement quant aux estimations des biens qu'il fait. C'est en effet très courant, et cela pose d'importantes difficultés aux collectivités.

M. le Président : Il faut que nous réfléchissions pour savoir si nous avons le droit de faire ce genre de remarques. Je me propose d'en parler à Mme la Préfète. Ce ne sont pas des observations spécifiques au Conseil départemental. Daniel Barbier pourra nous le confirmer.

M. Barbier : J'apporterai un complément d'information par rapport à mes interventions précédentes. Ils ne veulent rien savoir quand on demande une révision. Ils s'arquent-boutent. Je l'ai dit à Mme la Préfète la semaine dernière. Cela m'interpelle en tant qu'élue, parce que cela voudrait dire que nous sommes de mauvais gestionnaires, puisque nous faisons des travaux pour un montant x, mais que l'évaluation est souvent de l'ordre de 20 % en dessous. Elle en a pris note en me disant qu'il ne fallait pas se chagriner de cela, mais cela ne me satisfait pas comme réponse.

M. le Président : Je vais quand même faire une intervention orale auprès de Mme la Préfète sur le sujet.

M. Rostein : Je découvre les enchères, avec l'offre de la SCI Taniya. Je découvre qu'elle a proposé 336 774 € pour acquérir cette gendarmerie, et que finalement on aurait préféré M. Régis Dewaele qui avait proposé 325 882 €. Pour quelles raisons a-t-on donné la préférence à M. Dewaele, qui avait proposé moins pour cette gendarmerie ?

M. le Président : Je vais laisser répondre Mme Robinet.

Mme Robinet : 325 882 € correspondent au prix net vendeur. Dans les 336 774 € de la SCI Taniya, il y a le prix net d'acquisition à 320 000 €, plus la commission d'Agorastore.

M. le Président : Pour que nous ne perdions pas d'argent, si j'ai bien compris, Agorastore a revu sa commission et a accepté qu'elle soit baissée. Nous vous proposons donc de vendre à l'enchérisseur suivant, mais nous allons sensiblement encaisser la même somme.

Nous allons voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°29 : CANAL DU NIVERNAIS – SECTION CONCEDEE –
MODIFICATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
2017 ET 2018**

M. Herteloup :

Sur le Canal du Nivernais, section concédée, des travaux plus importants que prévus sont nécessaires sur des ouvrages du système alimentaire, et notamment des travaux sur la rigole d'Yonne suite à une rupture subite. Le montant de ces travaux supplémentaires ne peut être absorbé sur d'autres lignes de la tranche qui sont toutes engagées, mais peut être compensé par une économie sur la tranche "travaux sur biefs".

Il est proposé donc la modification suivante :

- tranche « travaux sur biefs » : - 11 500 €
- tranche « amélioration du système alimentaire »: + 11 500,00 €.

Deux opérations prioritaires (restauration du barrage de Baye et restauration de l'aqueduc d'Oussy sur la rigole d'Yonne) ont, suite aux appels d'offres, été attribuées après négociation à un montant supérieur à celui estimé lors du BP 2018. Ces augmentations ne peuvent être absorbées complètement sur d'autres lignes de la tranche « amélioration du système alimentaire » et des économies sur toutes les autres tranches sont nécessaires en compensation.

Il est proposé la modification suivante :

- tranche « travaux sur biefs » : - 9 000,00 €
- tranche « restauration d'ouvrages » : - 32 220,00 €
- tranche « amélioration du système alimentaire » : + 55 800 €
- tranche « divers ouvrages » : - 4 560,00 €
- tranche « hygiène et sécurité » : - 5 640,00 €
- tranche « environnement cadre de vie » : - 2 340,00 €
- tranche « travaux liés aux opérations de développement » : - 2 040 €.

Le détail de ces modifications figure en annexe du rapport. Ces modifications des programmes 2017 et 2018 de travaux relatifs au Canal du Nivernais (section concédée) se font dans le cadre des enveloppes globales préalablement votées.

Il vous est donc proposé :

- de valider :
 - . la modification du programme d'investissement sur infrastructures du Canal du Nivernais 2017.
 - . la modification du programme d'investissement sur infrastructures du Canal du Nivernais 2018.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager toute procédure de mise en concurrence nécessaire à l'exécution de ces programmes et à signer les marchés en résultant.

M. le Président : Y a-t-il des questions ou des observations ?
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°30 : CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS – 2018-2020

M. le Président : Il s'agit là du premier contrat passé avec un EPCI. Nous en passerons d'autres en session. C'est un moment important pour notre collectivité. Cela faisait partie des orientations majeures du Département sur la politique visant à apporter du soutien à nos territoires.

Je passe la parole à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin : Nous arrivons à la fin du déroulement de la procédure, avec des comités de pilotage dans chacune des communautés de communes. Nous avons, parmi les dernières, celle des Bertranges la semaine dernière. Nous signons le premier contrat avec la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs. Des communautés de communes demandent un report pour 2019, à savoir la communauté de communes Loire et Allier, car elle n'a pas encore tout à fait abouti dans sa réflexion. Nous devrions donc signer ce contrat en février 2019. Il nous reste le contrat en suspens avec l'Agglomération de Nevers. Nous devrions avoir la signature de tous les autres contrats sur notre session de décembre. Nous devrions avoir un moment de signature officielle dans chacune des communautés de communes, selon la période choisie pour que tout le monde soit présent, et que ce soit un moment fort de ce partenariat entre le Conseil départemental et les territoires, dans cet esprit d'engagement, de continuer d'aider et de participer à la réalisation du projet. Nous sommes arrivés à écrire des projets de territoires, même s'il reste encore un peu de chemins à faire pour être encore plus dans le développement, mais l'essentiel est déjà que l'on ait trouvé un fonctionnement qui rassemble au maximum les communes et les communautés de communes et le Département.

Ce rapport vise à définir les modalités d'accompagnement du territoire Morvan Sommets et Grands Lacs pour la période 2018–2020 dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contractualisation défini par l'assemblée le 14 mai 2018. Ces intercommunalités ont travaillé autour d'axes qui font la force de ces territoires, et qui vont permettre d'assurer un développement selon les atouts et les faiblesses de chacun de ces territoires.

La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a travaillé autour de cinq axes principaux :

Axe n°1 : Des atouts économiques fondés sur des ressources exceptionnelles. Comment utiliser les atouts économiques et promouvoir le territoire pour conforter l'économie locale et relever le défi démographique ?

Axe n°2 : Un patrimoine naturel et vernaculaire à préserver, pour cultiver l'excellence environnementale qui contribue à l'identité du territoire.

Axe n°3 : Des pôles éducatifs et culturels de premier plan. Oser la recherche et l'offre culturelle de pointe pour un rayonnement national.

Axe n°4 : Une offre culturelle de proximité riche et diversifiée. Faciliter l'accès à la culture pour entretenir un cadre de vie de qualité, en termes de politique d'attractivité.

Axe n°5 : Des outils et services pour la cohésion sociale. Garantir l'accès aux soins et aux services pour générer une cohésion sociale et un sentiment de bien-être, qui fait la richesse de nos territoires ruraux.

Le programme opérationnel comprend 24 actions, portées par la communauté de communes ou par les communes. Nous avons dans ce contrat six actions en niveau 1 (actions déterminées et signées) pour un total de 112 761,42 € :

- L'aménagement de l'étang et du chalet de Prémery,
- Création d'éléments paysagers à Lormes,
- Valorisation de l'église de Saint Martin du Puy,
- Adduction d'eau potable à Lormes,
- Une Maison des Assistantes Maternelles à Brassy,
- Création de la résidence senior à Ouroux-en-Morvan.

A ces 6 actions, s'ajouteront 18 actions d'opérationnalité dites de deuxième niveau pour 481 441,58 €, en lien avec les cinq axes choisis. 50 000 sont prévus pour l'ingénierie, montant accepté en fonctionnement dans notre règlement et ils interviennent pour 25 000 € en OP de premier niveau et pour 25 000 € en OP2.

Vous avez dans votre dossier la liste de toutes les actions, qui entrent bien dans les axes d'attractivité de ce territoire, avec les objectifs et les spécificités qu'il a, et la vision qu'il veut donner.

Nous déterminerons une date pour la signature du contrat, pour marquer cet engagement collectivité en termes de développement, de solidarité, et d'aménagement du territoire.

M. le Président :

Juste un commentaire. Je voudrais remercier les services, remercier aussi Jocelyne Guérin pour son investissement personnel, les conseillers départementaux qui ont participé aux réunions. Je pense que c'était un bon exercice de travail en commun avec nos élus.

Sur le fond, on voit bien qu'il n'y a pas forcément tout ce que l'on voulait mettre dans ce contrat, et on a quand même un petit côté

« saupoudrage », même si nous avons cherché à éviter cela. C'est le premier contrat, nous pourrions faire des progrès, et nous pourrions petit à petit éviter cet effet « saupoudrage ». Il y a tellement de collectivités qui ont besoin de nous qu'il faut peut-être que l'on accepte ce saupoudrage. Nous en passerons d'autres en session la prochaine fois. Je pense que c'était un bon exercice. Je m'en félicite, et je pense intéressant que cela permette les investissements sur le territoire. Je crois que l'effet levier recherché va être là, même si vous pouvez constater que souvent nos pourcentages de prise en charge dans les dossiers sont variables.

Je vous dois quand même des explications sur ce qui se passe à l'Agglomération. Cela ne se passe pas très bien. J'ai reçu un courrier du Président de l'Agglomération qui ne veut pas que les élus se réunissent. A nouveau il envoie des choses telles qu'il les voit, lui, sans avoir terminé la discussion avec les élus conseillers départementaux, car je pense qu'aucun d'entre vous n'a été approché par le Président de l'Agglomération pour discuter de ce qu'il y a dans le contrat, alors que nous avons admis que ce contrat serait partagé par les élus communautaires et par les vice-présidents. Je pense que les élus conseillers qui sont à la fois élus départementaux et élus communautaires savent aussi très bien que cela a été fait sans qu'ils aient été consultés. Ma position est ferme : s'il n'y a pas de comité de pilotage, il n'y a pas de contrat. Cela fait longtemps que nous avons demandé au Président de l'Agglomération de fixer un comité de pilotage. Il le refuse. Et je lui ai dit qu'il n'y aura pas de contrat s'il n'y a pas de comité de pilotage. Le comité où les élus communautaires et les conseillers départementaux discutent ensemble est un moment important. Là-dessus, je ne reculerai pas. J'attends que M. le Président de l'Agglomération fixe une date pour faire un comité de pilotage. Si vraiment cette date ne vient pas, je proposerai de faire un comité de pilotage avec les élus de l'Agglo et les porteurs de projets de l'agglomération, car il y a des porteurs de projets individuels, pour que nous puissions ensemble, les conseillers départementaux, les conseillers communautaires, Jocelyne Guérin, vice-présidente, et moi-même, prendre connaissance des dossiers de l'agglomération et y répondre. La situation est compliquée. M. Thuriot a dit que ce contrat ne devait pas être discuté avec tout le monde, mais discuté simplement avec le Président de l'Agglomération et le Président du Conseil départemental, ce que je me refuse de faire, car cela ne correspond pas à l'idée de ce que je me fais de la politique, au sens noble du terme. C'était pour nous dire où nous en sommes.

Sur le contrat avec la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs, avez-vous des observations ?

Mme Augendre :

Vous avez évoqué la notion de « saupoudrage ». Le bénéfice que j'y vois, c'est qu'il y a davantage de bénéficiaires.

M. Joly :

Je rebondis sur les propos de Jacqueline Guérin sur le contrat de partenariat avec la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. En perspectives, il y a un certain nombre d'actions qui ont été présentées parce qu'elles étaient dans les tuyaux. L'intérêt qu'il y a, c'est d'avoir construit quand même un récit sur cette communauté de communes. Les territoires sont là, et les gens ne sont pas nécessairement sur les mêmes périmètres de vie. Mais cela a été l'occasion de voir ce qui réunissait, de se construire, et se construire un récit, et essayer de partager cette perspective. Que représente ce territoire pour lui-même ? Que représente-t-il à l'échelle du Morvan ? Que représente-t-il à l'échelle de la Nièvre ? Que représente-t-il à l'échelle de la Bourgogne ? C'est une manière de faire. Avec un travail qui s'est appuyé sur le travail de ceux qui ont des projets d'établissements ou de territoires, je pense notamment aux Centres sociaux, qui ont déjà leur projet, puisque c'est une obligation. Cela permet un peu de construire une perspective commune.

L'intérêt de ce travail, c'est que le président, avec un ou deux élus à chaque fois et un ou deux agents, rencontre les communes individuellement pour leur faire part de cette perspective et que sur cette base il y ait un échange qui permette d'affiner et d'approfondir un peu ce qui fait notre destin commun et comment on mène des actions qui nous permettent de construire ce destin.

Ce n'est pas une finalisation, c'est plutôt un point de départ d'une dynamique. On verra ce que cela va donner, mais j'ai trouvé cela plutôt intéressant. J'ai regardé aussi les autres projets de territoire, et là aussi la plupart des actions sont sur le patrimoine et les réseaux. Sur le patrimoine, on sait que les collectivités peinent à entretenir leur patrimoine, mais ce qui est intéressant, c'est de trouver l'action en plus qui permet de valoriser ce patrimoine. Lorsque l'on fait du réseau, c'est de témoigner en quoi cela enrichit la politique que l'on peut avoir en termes d'habitat ou d'implantation de telle ou telle activité, tel service ou telle action. Il faut que l'on remette de la chair autour de cela. Mais il faut se dire que l'on est sur l'essentiel de nos communautés de communes et que c'est aujourd'hui plus un point de départ qu'un point d'arrivée. Mais il faut avoir de l'exigence, objectivement, sur ce que l'on veut mettre comme contenu, et que l'on sorte ce que nous avons de meilleur en nous, individuellement et collectivement.

M. le Président :

Nos contrats vont aider à la construction politique de nos territoires, qui ont été mis à mal par la loi NOTRe, et cette démarche est un traitement aux méfaits apportés par la loi NOTRe. Finalement, c'est le premier événement qui a obligé les territoires à réfléchir à des projets dans leur nouvelle composition et leur nouvelle géographie, et je pense que cela va aider. Je suis sûr que le deuxième contrat tirera profit des enseignements du premier. Je suis satisfait de cette première expérimentation, et d'avoir vu tout le monde travailler autour de cela. C'est la raison pour laquelle il n'est pas concevable de faire un contrat

avec l'agglomération de Nevers sans que ce travail ait été fait, parce que cela me paraît important.

M. Joly : Cela permet de sortir de la douleur juridico-budgétaire par un peu de réel.

M. Guérin : Cela a permis aussi à nos équipes, développeurs sur les territoires ou chez nous, de bien travailler ensemble, et cette nouvelle délégation, ce nouveau service au Département, a pu travailler avec les acteurs, et c'est une excellente expérience pour l'élargir au-delà de ce contrat. Quand on parle développement, il ne faudrait pas que cela se résume aux contrats du Département avec des compétences spécifiques ; on était bien dans le domaine du développement et de l'attractivité en général, ce qui fait que tous les acteurs étaient là et cela a permis de partager une méthode de travail, qui doit durer.

M. le Président : Je mets ce contrat aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous nous retrouverons à la prochaine session pour en adopter d'autres. J'en suis très satisfait.

RAPPORT N°31 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES EXERCANT LES FONCTIONS DE PAYEUR DES DEPARTEMENTS

Retiré de l'ordre du jour.

RAPPORT N°32 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A LA PREVENTION SPECIALISEE PORTEE PAR L'ASSOCIATION INTERSTICE

M. le Président : Nous avons rajouté un rapport, que va vous présenter Philippe Morel, qui est la convention d'objectifs et de moyens relative à la prévention spécialisée portée par l'association Interstice.

M. Morel : Ce rapport a pour objectif de fixer le soutien financier à l'association Interstice, qui avait été créée en 2008, et de préciser les conditions du partenariat. La demande de participation financière qui aurait dû être transmise par l'association fin octobre 2017 nous est parvenue tardivement, puisqu'elle est parvenue dans le courant du mois d'août, et l'association se trouve actuellement en difficulté pour assurer le règlement de ses salaires.

Cette action s'inscrit pleinement dans le programme 2021 et plus particulièrement sur l'axe « la Nièvre créatrice de liens ».

L'implication du Département auprès de l'association Interstice trouve sa base légale dans la compétence obligatoire de la collectivité en matière de prévention spécialisée. Le partenariat avec l'association se traduit par une convention renouvelée annuellement depuis 2008.

Aux termes de cette convention, la répartition financière entre le Département et la Ville de Nevers était de 50 000 € pour le Département et de 60 000 € pour la Ville de Nevers.

Interstice intervient dans le domaine de la prévention spécialisée sur la commune de Nevers, éventuellement sur le quartier Bords de Loire-Courlis, Banlay et Montots-Grande Pâturage, mais son domaine d'intervention de départ était le quartier Bords de Loire et Courlis. L'association, d'ailleurs, sur le domaine de la prévention spécialisée, travaillait en étroite liaison avec le collège des Courlis, et son principal, M. Hébrard.

Mais l'association intervient également, sur le domaine de la prévention de la délinquance, qui n'est pas de notre compétence, mais qui est de la compétence de la Ville de Nevers.

L'association a bénéficié d'un soutien financier du Conseil départemental depuis 2008 jusqu'en 2013 au départ dans le cadre d'un financement tripartite avec l'État, puis, suite au désengagement de l'État, bipartite avec la Ville de Nevers à partir de 2013 jusqu'en 2017 inclus.

Le montant de la subvention initialement allouée a évolué de 30 000€/an en 2009 pour atteindre 50 000€ à partir de 2013, montant maintenu jusqu'en 2017 inclus.

Au titre de 2018, la subvention n'a pu être inscrite au Budget Primitif du Conseil départemental, car la demande n'a pas été adressée par l'association dans les délais impartis, car cette demande qui devait parvenir avant le 31 octobre 2017 nous est parvenue seulement le 14 août 2018. Il s'agit bien entendu de la subvention 2018.

Interstice a récemment alerté le Département sur ses difficultés de trésorerie à fin octobre, indiquant que, sans le versement de la contribution du Département, les charges fixes mensuelles de 13 675 € ne pourraient être décaissées, obligeant l'association à déclarer la cessation de paiement.

Afin de remédier à cette situation, l'engagement de la collectivité pour l'année 2018 pourrait être à hauteur de 35 000 €, niveau qui correspond au besoin de trésorerie tel qu'il ressort à fin 2018 de l'analyse du Département.

La poursuite de l'engagement financier du Département au fonctionnement de l'association devra être conditionnée à la refonte de la gouvernance de l'association qui aurait ainsi à prendre en compte les orientations départementales sur la prévention spécialisée. Le Président a d'ailleurs écrit en ce sens une lettre au Président

d'Interstice, M. Yannick Chartier, en l'invitant à se rapprocher de moi-même, de façon à ce que nous envisagions l'évolution de la gouvernance et notre intervention sur la prévention spécialisée.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver et d'attribuer la subvention d'un montant de 35 000 € à l'association Interstice pour l'année 2018, qui sera versée en deux fois, en novembre et en décembre,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention portant participation du Département à l'activité de l'équipe de prévention spécialisée portée par l'association, pour Interstice, l'exercice 2018 ainsi que toute pièce nécessaire au versement de ladite subvention.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. Herteloup :

La formulation de la proposition est : « d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention portant participation du Département à l'activité de l'équipe de prévention spécialisée portée par l'association Interstice » En sait-on davantage sur le projet Interstice ?

M. Morel :

Non. Chaque année, Interstice devrait nous proposer un rapport d'activité. Le rapport d'activité ne nous a pas été présenté, et il y a une renégociation de la convention. La seule chose que l'on puisse savoir, c'est qu'il y a une petite équipe qui est consacrée à la prévention spécialisée. Je crois que c'est quatre personnes, dont des emplois d'avenir, alors que c'est un métier qui demande une vraie qualification ; or, seule une personne a la qualification pour remplir cette mission.

M. Herteloup :

Cela va tout à fait dans le sens de mon intervention. Pour être encore un peu sur le terrain, et étant en contact avec énormément de monde, je crois que nous avons tout intérêt en tant que conseillers départementaux, si nous finançons Interstice dans le cadre de nos compétences, à nous intéresser au projet Interstice, à la façon dont il se décline en matière de prévention spécialisée. J'assume complètement ma position de remettre en cause la capacité aujourd'hui de cette équipe à faire de la prévention spécialisée, au sens technique où on l'entend. Il y va de notre image en tant que financeurs. Et j'aimerais que l'on soit en face d'un projet digne de ce nom, qui nous permettrait de faire en sorte de dire que nous avons une association de prévention spécialisée sur Nevers. En tant qu'association de prévention spécialisée revendiquant cette spécificité, quelle est la plus-value qu'elle apporte par rapport à d'autres associations qui interviennent déjà sur le terrain, avec des personnes

qui sont formées à l'animation, formées aussi à la prévention, et formées aussi en matière de prévention à caractère social ? Et qui peuvent, de ce fait, employant des travailleurs sociaux, se permettre d'avoir des interventions auprès des parents et auprès des familles, avec toutes les limites que cela suppose, à savoir où l'intervention commence et où elle se termine, en termes d'ingérence dans la vie de ces familles et d'impacts que cela peut avoir ?

Si j'évoque ce pont précis aujourd'hui, c'est parce qu'il y a quand même des alertes très fortes, en particulier de travailleurs sociaux du Rectorat, qui sont horrifiés – je pèse mes mots, et je parle avec le recul nécessaire – des conséquences des interventions intempestives et inappropriées de certaines personnes d'Interstice qui se prennent pour des travailleurs sociaux diplômés d'Etat dans les familles. On n'intervient pas dans une famille comme on organiserait un match de foot ; cela n'a rien à voir. C'est un métier. Ce ne sont pas les petits jeunes embauchés sortis tout frais d'école de travailleurs sociaux qui sévit sur Nevers et qui forme en même temps des cuisiniers, des comptables, des moniteurs éducateurs ; ce n'est pas eux qui vont avoir la compétence pour intervenir auprès des familles.

J'interpelle le projet Interstice sur la façon dont il rentre en cohérence avec un dispositif plus large d'interventions à caractère social, que ce soit de nos travailleurs sociaux du Département, des travailleurs sociaux du rectorat qui interviennent dans le cadre du collège ou d'ailleurs. J'interpelle cela de façon à savoir comment ils se situent sur l'échiquier de ces interventions, et avec quels types de compétences. Si nous finançons, notre image est engagée, et je crois que, si l'on finance, on a aussi le droit d'avoir quelques explications précises à ce niveau-là, d'autant plus, je le dis, que l'on sort du contexte de l'animation pour entrer dans une démarche de prévention spécialisée.

M. le Président :

Il y a aussi un problème politique, pas forcément au sens noble du terme, qui fait que, si on n'aide pas, cela va être de notre faute si Interstice dépose le bilan, et vous allez lire dans tous les journaux que nous sommes responsables du dépôt de bilan.

M. Herteloup :

Je précise mon propos. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président. Je ne mets pas l'aide en cause. D'autant plus qu'Interstice fait l'objet, effectivement, d'enjeux qui pourraient être malsains, de la part de la Ville de Nevers. Il n'y a qu'à regarder d'ailleurs qui ils ont mis à la présidence. Cela remet sur le tapis la façon dont on participe à la gouvernance, entre autres.

M. le Président :

Je voudrais apporter deux précisions.

J'ai demandé à François Karinthe de donner cette subvention en deux fois : la moitié vite, car ils ont des problèmes de salaires, et l'autre moitié un mois après. Je souhaite que, dans ce mois, les discussions

aient avancé, et que l'on réponde à toutes les problématiques que pose Alain Herteloup et d'autres problématiques qui sont par exemple notre place dans la gouvernance d'Interstice, ce qui s'y passe.

J'ai reçu aujourd'hui en réponse aujourd'hui une lettre du Président d'Interstice. Je vais vous la lire.

« Monsieur le Président,

A l'occasion de différents échanges, il a été porté à votre connaissance les difficultés majeures de l'association Interstice. En effet, la subvention récurrente attribuée par le Conseil départemental depuis la création de la structure est indispensable à la conduite de ses actions, et à l'équilibre financier de la structure en complément de celle attribuée par le Conseil municipal de Nevers et les participations des autres partenaires.

La procédure désormais en vigueur au sein de notre collectivité d'une demande formalisée ne nous a pas permis de déposer formellement un dossier au titre de 2018.

Au titre de 2019, une demande a bien été déposée en bonne et due forme.

Compte tenu de l'intérêt que le Conseil départemental a toujours porté à cette structure, je vous félicite et vous remercie de bien vouloir accorder lors de la commission Permanente du 12 novembre une subvention comme évoqué dans votre courrier du 31 octobre.

Par ailleurs, je vous propose une rencontre dans les prochaines semaines avec l'ensemble des partenaires de l'association, afin de réfléchir aux évolutions possibles des missions de l'association, aux participations de chacun d'entre eux, et à l'évolution concomitante des statuts et des représentations ».

Par le courrier, il s'engage *a priori* à ouvrir le dialogue.

La proposition finale, si vous êtes d'accord, serait de séparer notre aide financière en deux, et de vérifier si les négociations ont été menées et qu'il soit statué sur la gouvernance. Il faut savoir que depuis 6 mois nous n'avons plus aucune place ; plus personne ne siège ni n'est convoqué à l'assemblée générale.

Par ailleurs, sur la dichotomie entre la prévention spécialisée et la prévention de la délinquance, je vous rappelle que nous ne sommes pas compétents en prévention de la délinquance, mais que nous le sommes uniquement dans le cadre de la prévention spécialisée. Que fait exactement cette association ? Quel est son métier ? Quel est son périmètre ? Dans la mission que j'ai confiée à M. Morel, il n'y a pas que quelques quartiers de Nevers, il y a l'ensemble du département. La prévention spécialisée est un problème dans l'ensemble du département, et il faut aussi que l'on ait une réflexion par rapport à ce que l'on fait dans l'ensemble du département en termes de prévention spécialisée. Cela avance, car nous avons commencé d'embaucher quelqu'un pour s'occuper de ce dossier, en lien avec M. Morel. Je suis d'accord pour que l'on s'appuie sur un certain nombre d'associations,

mais je voudrais que nous ayons dans ces associations notre place dans la gouvernance et dans la définition des politiques que mènent ces associations.

Cela veut dire que, si vous êtes d'accord avec moi, et si nous votons cette délibération, nous précisons que le déblocage des financements se fera en deux fois, et que le déblocage de la deuxième partie de la subvention ne se fera que si les discussions que nous avons menées avec cette association s'avèrent satisfaisantes.

Mme Fleury :

Il est complètement indispensable, effectivement, d'interroger à nouveau l'association, comme nous l'avons fait déjà depuis pas mal de temps, depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité à Nevers, pour voir ce qu'ils voulaient réellement faire de cette association en termes de missions. Nous avons eu quelques alertes. Interstice avait été créée en 2007 conjointement Ville de Nevers et Conseil départemental. La mission assignée à Interstice portait bien sur la prévention spécialisée, compétence relevant du Conseil départemental. Il y a eu quelques alertes où il y avait des tentations pour rapprocher Interstice des missions de médiation, et de fondre Interstice dans ce pôle Médiation, ce qui n'a rien à voir, et puis une extension de ce qui est demandé à l'équipe d'Interstice en termes d'interventions. Interstice est positionnée sur le périmètre Quartiers Est de la ville, et on voit bien qu'il y a eu des demandes, et *a priori* ils interviennent effectivement, sur d'autres quartiers de la Ville. Or, le dimensionnement de l'association, avec trois ou quatre salariés, ne permet pas à l'association d'intervenir au titre de la prévention spécialisée autrement que sur un type de quartiers particuliers ; soit quartiers Ouest, soit quartiers Est, mais il n'est pas possible que cette équipe, telle qu'elle est dimensionnée, puisse intervenir sur un périmètre de quartiers plus large qu'un quartier défini politique de la ville soit quartier Est soit quartier Ouest. C'est donc mettre en danger la manière dont les choses peuvent se passer, et ce sont des dérives telles que cela a été décrit par Alain Herteloup, au-delà de la vraie question aussi qui est la question de la compétence.

Dans les discussions, il faut être très clair sur le sujet. Si les missions sont d'intervenir au titre de la prévention spécialisée, mais sur un périmètre qui est beaucoup plus large que celui qui a été défini à la base, cela ne fonctionnera pas, et on en viendra à constater que le service n'est pas rendu. Ce n'est pas possible d'admettre que les choses peuvent se passer ainsi. C'est une méconnaissance totale, et c'est même un mépris de ce que sont les missions de prévention spécialisée, et de la manière dont ce service doit être mis en œuvre et rendu au niveau de la Ville et du Département.

M. Morel :

Première réflexion. Tout au long de mon parcours de ces dernières années, j'ai accompagné Delphine Fleury dans cette démarche, et en particulier lorsque j'ai rédigé mon diagnostic sur la prévention spécialisée.

J'ai pu constater qu'à de nombreuses reprises, les demandes qui ont été faites à Interstice n'ont pas été suivies d'effet, ou du moins ont été suivies d'effets au dernier moment. Nous avons donc une perception d'une espèce de « bricolage » en ce qui concerne cette association, et en tout cas du manque de technicité et de compétence des agents qui composent cette structure.

Je rappellerais tout de même que, avant la constitution d'Interstice en 2007, la Sauvegarde 58 avait été mandatée par le Conseil départemental pour assurer cette mission de prévention spécialisée, ce qui veut dire tout de même qu'à terme nous ne sommes pas liés par telle ou telle association, d'autant plus que cette mission va s'insérer étroitement dans la mission qui m'a été confiée sur les NEETS, où nous rencontrons un gisement de jeunes marginalisés et défavorisés, et qu'il faudra que, sur l'ensemble du territoire nivernais, et pas seulement la Ville de Nevers, nous puissions nous appuyer sur un certain nombre de structures existantes ou à constituer.

Une demande d'ailleurs de la maire de la Ville de Clamecy va dans ce sens, puisqu'elle est partisane de faire de la prévention spécialisée sur son territoire en partenariat financier, et non pas de compétences, avec le Conseil départemental.

Objectivement, j'ai rencontré le Président de l'association Interstice, son nouveau directeur, et le trésorier – qui, par ailleurs, est président du Centre social du Banlay et des Courlis, ce qui me semble être une confusion des genres pas tout à fait appropriée –. Je n'ai pas trouvé chez l'ensemble de mes interlocuteurs une connaissance, et surtout une vision d'avenir de la prévention spécialisée. C'est pourquoi je n'hésiterai pas à aller très loin dans les questions que j'évoquerai avec le Président de l'association.

M. le Président :

La convention indiquera bien que nous verserons la subvention en deux fois. L'objectif est qu'entre temps il y ait eu des négociations. La question qui est posée est : continue-t-on de travailler avec l'association pour faire de la prévention spécialisée à Nevers, et comment le fait-on ? Avons-nous un avenir commun ? Ne coupons pas brutalement, car cela va nous retomber dessus, mais nous avons un mois finalement pour répondre à la question : la perspective de travailler avec Interstice a-t-elle un avenir ?

Mme de Mauraige :

Il est dommage que depuis 2007 on n'ait pas déjà fait cette analyse, car depuis 2007 on subventionne...

M. le Président :

Il y a eu une modification dans le fonctionnement.

Mme de Mauraige :

Alors cela dysfonctionne depuis combien de temps ?

Mme Fleury : Depuis 2014.

Mme de Mauraige : C'est déjà pas mal.

Mme Bertrand : Pourquoi n'avez-vous rien demandé ?

Mme Fleury : Si. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons rien demandé. Nous avons demandé. Normalement, le Conseil départemental siégeait au sein de l'association, il y avait un Comité de pilotage au-delà de l'assemblée générale. Je siégeais. Je me suis rendue à deux ou trois réunions. J'ai alerté, au moment de ces réunions, sur les difficultés que présentait la volonté de la Ville de les faire intervenir sur les quartiers de manière plus étendue, de faire des rapprochements avec la médiation. Les services avaient demandé à plusieurs reprises d'avoir le rapport d'activités. Nous avons proposé des réunions, y compris ici, avec les Présidents (es) successifs d'Interstice, mais cela a conduit quand même à tout cela. Donc, on ne peut pas dire que le Département ait été défaillant en quoi que ce soit, ni dans ses modalités d'intervention ni dans ce qu'il a demandé. Le Département a alerté à plusieurs reprises. Par ailleurs, vous savez aussi qu'en Conseil municipal il en a été question. Ce que je viens d'indiquer là a été dit en séance publique à l'occasion des Conseils municipaux.

Mme Bertrand : Certes, cela a été discuté en Conseil municipal de Nevers, mais je ne comprends pas pourquoi tout d'un coup à la dernière minute vous vous réveillez et vous dites que vous avez demandé des choses et qui ne suivent pas.

Mme Fleury : Ce n'est pas à la dernière minute. C'est que, là, nous sommes saisis par Interstice d'une situation qui est une situation extrêmement catastrophique par rapport au financement, avec un appel à l'aide sinon ils mettent la clé sous la porte si le Département ne participe pas, alors que le Département n'a pas été saisi d'une demande de subvention pour l'année 2018. C'est à la faveur de cela, et à la faveur de la mission qui est celle de M. Morel que nous avons découvert l'ampleur des difficultés. Il n'y a plus de réunions de fonctionnement auxquelles le Département est associé depuis un certain nombre d'années. La situation financière nous apparaît maintenant.

M. le Président : Il y a une réponse technique, Madame Bertrand. C'est que l'on a une convention annuelle. Elle est normalement renouvelée tous les ans. Or, nous n'avons pas été saisis d'une demande de renouvellement, et nous n'avons pas été saisis d'une demande de financement, et nous n'avons pas été convoqués aux instances. Nous avons été légitimes à dire que nous n'allions plus financer, sauf que, d'un seul coup, on

nous appelle au secours. Je ne veux surtout pas qu'il soit dit que cette association disparaisse parce que nous aurions tout fait pour qu'elle ne touche pas les subventions. Mais j'ai le plus grand doute, avec ce qui vient d'être dit par nos différents intervenants, M. Morel, M. Herteloup, Mme Fleury, sur son efficacité. Avant, nous n'avions pas de raisons d'avoir de doutes sur l'efficacité, sauf que depuis deux ans nous ne recevons plus de comptes rendus de ce qui est fait, alors qu'avant je pense qu'il y avait régulièrement un compte rendu de l'action. Cela fait deux ans que nous sommes dans le vague.

Légitimement, nous aurions dit que, sans convention, sans demande de subventions, ils se débrouillent seuls, mais je ne veux pas agir comme cela, car ce n'est pas trop notre façon d'agir. Par contre, inversement, il y a une alerte qui s'est déclenchée, le feu clignote, et je veux donc qu'il soit vérifié rapidement dans quelle mesure nous continuons de travailler avec Interstice. On peut très bien leur annoncer d'ici un mois que l'on va faire de la prévention spécialisée autrement à Nevers. On va peut-être verser la dernière partie de la subvention, parce que nous sommes bienveillants et que nous pouvons comprendre qu'il serait ennuyeux que quatre personnes soient privées de salaires, mais nous pourrions peut-être à ce moment-là marquer la fin de notre collaboration avec Interstice.

Si, inversement, M. Morel, au vu des éléments qu'il aura recueillis, constate que l'on peut s'appuyer sur Interstice pour faire du travail de prévention spécialisée sur Nevers, et qu'il a confiance, nous ferons confiance à M. Morel et nous pourrions continuer de travailler avec eux. Mais nous avons besoin de vérifier cela. Donc, d'un côté, nous leur donnerons une partie de subvention pour qu'ils ne mettent pas la clé sous la porte demain. Nous aurions attendu, mais nous sommes véritablement dans une urgence ; donc, nous payons une première partie, puis une deuxième lorsque nous aurons eu le temps de vérifier tout cela.

M. Flandin : Pourriez-vous avoir l'amabilité et la gentillesse de nous passer les budgets d'Interstice ?

M. le Président : Nous ne les avons pas non plus.

M. Flandin : Ce n'est pas possible !

M. le Président : C'est 115 000 €, le budget réalisé. Nous avons installé une commission partenariale, mais Interstice n'est pas encore passé devant elle avec son budget. Nous connaissons les recettes, avec les subventions de la Ville et du Département, mais nous ne connaissons pas les dépenses. La Ville, c'est 60 000 €, et le Département, c'était 50 000 €.

- Mme Fleury :* A cela, il y avait une participation de la Ville sur le long terme, car Interstice bénéficie d'un bureau mis à la disposition de l'association, d'une voiture et de téléphones portables, de matériels, pris en charge par la Ville.
- M. le Président :* Le budget est bien une question à poser. Nous avons besoin d'explorer complètement le fonctionnement d'Interstice : éléments financiers, missions... Comment travaillent-ils ? Combien cela coûte-t-il ?
- Mme Bertrand :* Y a-t-il des Conseils d'administration ?
- Mme Fleury :* Il me semble qu'il n'y en a pas depuis 2014, mais il doit y en avoir un ou deux. Il y en a où nous ne sommes pas conviés. Cependant dans les moyens et dans le fonctionnement au niveau des missions, c'était normalement paritaire : Ville de Nevers, et Département. Mais nous avons été très vite mis de côté.
- Mme Bertrand :* Dans un mois pourra-t-on rapidement voir vraiment faire le point quant à cette association ?
- M. le Président :* Nous nous donnons un mois. La subvention est divisée en deux, et la deuxième partie de la subvention ne sera attribuée que lorsque nous aurons vérifié divers éléments sur le financement, les compétences, les effectifs, etc.
- M. Morel :* En dehors du côté financier, il semble, au travers des comptes facebook ou des échos que nous pourrions avoir sur les différentes activités, et venant notamment des animateurs des centres sociaux que l'équipe d'Interstice fasse plus de l'animation (par exemple une descente de la Loire en canoé kayak, des courses cyclistes) et des activités qui sortent totalement du champ de la prévention spécialisée. La prévention spécialisée, c'est un accompagnement personnalisé d'un éducateur ou de plusieurs éducateurs qui doit servir d'interface avec l'ensemble des interlocuteurs, que cela soit la police, les différents accompagnateurs. Dans le diagnostic que j'ai fait, où j'ai interrogé tout de même 128 personnes, dont la Procureur de la République, le Préfet, etc., tout ceci ressort de façon très claire.
- Donc, je pense qu'il y a d'une part une espèce de déviance des activités qui sont exercées, mais dont on connaît mal le contenu, et puis sans doute une mauvaise gestion financière.

M. Herteloup : Pour compléter, je pense aussi que nous serons amenés à être vigilants sur la façon de revisiter le projet. Mon cher collègue, ce que vous venez de décrire là, cette confusion des rôles et des missions, est fortement portée par la Ville de Nevers, puisque le Centre Stéphane Hessel, quartiers ouest, a été démissionné de sa mission préventive pour qu'elle soit confiée, sur un projet trimestriel, à l'association Interstice, à grand renfort d'une subvention de 12 000 €, pour faire le boulot à la place des autres. Je ne vais pas reprendre ce qui se passe à la ville de Nevers avec les Centres sociaux en particulier. Mais il y a prise en mains de la part de la Ville sur ce sujet. Pourquoi pas ? On peut faire cela bien, et cela se travaille, donc pourquoi pas ? Pour moi, ce n'est pas cela, la question. La question de fond, c'est de savoir de quoi on parle. Et aujourd'hui, je voudrais bien savoir qui sait concrètement de quoi on parle.

M. le Président : Etes-vous d'accord que, de façon à ne pas être à nouveau placardés de « le Département sanctionne », nous donnions la moitié de la subvention et que nous propositions à Philippe Morel de nous dire dans un mois le résultat de ses discussions, et ce qu'il pense de la situation ? Et nous remettrons ensemble en question le paiement de la deuxième moitié, mais en interrogeant sur la manière dont nous voyons le traitement de la prévention spécialisée ?

Mme de Mauraige : Nous nous abstiendrons.

Mme Bertrand : Moi aussi je vais m'abstenir, car je trouve que je n'ai pas de quoi me faire une bonne vision de ce dossier. De plus, je pense qu'un mois, c'est très juste, et j'ai peur que nous retrouvions à devoir revoter sur le même point.

M. le Président : Nous sommes tous garants de ce que font les structures que nous aidons. Je comprends qu'un certain nombre d'entre nous puissent être inquiets de la façon dont sont utilisés les fonds attribués par la collectivité.

Si nous décidons que le Département ne donne rien, demain ou après-demain nous aurons dans le journal que le département a contribué au licenciement de trois ou quatre personnes, etc., extrêmement utiles à tout ce qui se fait en termes de missions sociales sur Nevers, et que nous n'avons pas tenu notre rôle. C'est cela que je crains, aussi.

M. Herteloup : ... Avec à côté la photo de quelqu'un d'autre disant qu'il est attentif à la qualité de la prise en charge des familles des quartiers de Nevers, etc.

Mme Fleury :

C'est très juste. Si on en est là maintenant, c'est parce que l'on a voulu nous conduire à cela. Ce qui n'était pas prévu peut-être par celui à qui Alain Herteloup fait allusion, c'était que cela allait générer une situation financière catastrophique pour l'association et donc *in fine* à une impossibilité à assumer son fonctionnement. Mais pour répondre à Mme Bertrand, un mois, cela suffit amplement pour faire un point de la situation, car on ne part pas de rien. L'association Interstice existait, fonctionnait, et même très bien, jusqu'à au moins 2014. Les missions qui étaient les siennes ont été définies, conjointement, je le rappelle, à l'époque, par à la fois le Département et la Ville de Nevers. C'est une initiative d'ailleurs qui était portée essentiellement par la Ville de Nevers au départ de l'action. Donc, il n'y a pas de raisons de mettre plus d'un mois ; en un mois de temps, cela suffit amplement. Après, c'est une histoire de présentation de budget, et savoir où ils en sont à la fois des subventions qu'ils reçoivent, de l'argent tel qu'il est utilisé, leurs besoins, etc. J'ose croire qu'au sein de la Ville de Nevers les services financiers sont en capacité de les aider, s'il n'y a pas de compétences en interne propres à cette association, à ce niveau-là, à déterminer leurs besoins. Donc, un mois, cela suffit très largement.

M. le Président :

Je vous propose que nous passions au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

8 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Merci de votre attention. La session se tiendra le lundi 26 novembre à partir de 8 heures 30. Nous avons beaucoup de sujets. Nous allons présenter l'après-midi le projet de la Cité muséale. Les commissions auront lieu lundi prochain. Merci à vous.